

Marie Gulsse
Anne Herscovici
Rosine Lewin

**Le travail
à temps partiel**



Pierre Mertens

**En Belgique,
c'est-à-dire
quelque part...**

Guy Noël

**Comportements
électoraux
montois**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

10me année — octobre 1979

Nouvelle série — No 58 (79)

Sommaire

Marie Guisse, Anne Herscovici, Rosine Lewin Le travail à temps partiel	p. 1
Guy Noël Etude statistique des comportements électoraux montois	p. 10
Pierre Mertens En Belgique, c'est-à-dire quelque part	p. 25
En diagonale	p. 28
Des livres et des luttes	p. 33
Revue	p. 38

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville. Jean Terive ●

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Augustin Duchateau, Pierre Ergo, Serge Govaert, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Christine Renard, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerberghen, Benoît Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Secrétaire de rédaction : Pierre Ergo

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

Le travail à temps partiel

Les organisations patronales opposent un refus arrogant à la revendication des 36 heures/semaine avec embauche compensatoire, mise en avant par la FGTB et la CSC. Même l'accord-cadre qui prévoit les 38 heures/semaine pour 1980 fait encore l'objet d'âpres négociations entre interlocuteurs sociaux.

A la revendication des 36 heures, présentée comme une idée fixe (et folle) des travailleurs, le patronat réplique depuis plusieurs années en recommandant « des mesures positives qui offrent plus de chances de travail », et notamment par le travail à temps partiel (TTP).

Le Conseil national du travail est saisi du dossier. Un groupe de travail interministériel doit être constitué pour l'examiner. Dans un document annexe à sa déclaration d'investiture, le gouvernement prévoit une certaine promotion du travail à temps partiel; celle-ci figurait déjà dans l'accord gouvernemental de juin 1977 (1).

LE CONTEXTE

Avant toutes choses, il importe de bien situer le problème dans le contexte de la montée de la crise et de la montée du chômage. Si quelque 300.000 chômeurs complets indemnisés sont recensés par l'ONEm, il existe aussi un chômage masqué, qui tend à croître. Ses

(1) Le document annexé à la déclaration gouvernementale de 1979 porte (page 27) : « Une plus grande souplesse en matière de travail devrait être rendue possible, notamment par le recours aux horaires variables, à l'interruption temporaire de la carrière, au travail à temps partiel, à la transition souple vers l'âge de la pension ».

masques sont divers. Chômeurs occupés par les pouvoirs publics, chômeurs en prépension, stagiaires, chômeurs affectés au cadre spécial temporaire : voilà des masques officiels, dûment répertoriés et qui sont d'ailleurs autant de manières de diviser la main-d'œuvre. Mais tout n'est pas dit avec cette énumération. Car il reste les hommes et les femmes exclus du bénéfice des allocations de chômage par exemple parce que leur chômage a été « anormalement long » ou qu'ils ont été jugés « indisponibles ». Il reste de surcroît ceux qui ont renoncé à trouver un emploi, notamment un nombre élevé mais inconnu de ménagères qui s'inscriraient volontiers comme demandeuses d'emploi... s'il existait des emplois et un équipement social suffisant.

Par ailleurs, toujours sous la pression de la crise, croît le nombre de travailleurs déqualifiés. Pierre Beauvois y faisait allusion dans les Cahiers marxistes du mois dernier, sous le titre « **Information et pollitique** ». Banques, assurances, grands magasins, administrations publiques recourent de plus en plus à l'ordinateur; dès lors, « une part croissante du travail consiste à alimenter, à divers niveaux, l'ordinateur central en informations », ce qui entraîne déqualification et dévalorisation salariale. Des travailleurs ayant acquis une formation, ayant assumé des responsabilités sont soudain mis hors d'état de se servir de leur formation, expulsés de la zone des responsabilités. Cadres, employés, ouvriers, jeunes diplômés sont soumis à ce processus de déqualification. On ne saurait aborder valablement le problème du travail à temps partiel sans avoir à l'esprit ce décor.

DEFINITION ET MESURE

Pour définir le T.T.P., on se réfère aux critères utilisées par le Bureau international du travail : « **est exercée à temps partiel toute activité professionnelle qui est exercée régulièrement et volontairement pendant quelques heures de la journée ou de la semaine d'une durée sensiblement plus courte que la durée normale du travail** ».

Il s'agit pratiquement du travail réparti sur un maximum de 39 heures par semaine, mais qui oscille en Belgique entre 15 et 35 heures/semaine.

En 1975, dans notre pays, le TTP concernait 4 % du total des personnes occupées. Le patronat rappelle volontiers qu'il en est autrement chez nos voisins : ce taux atteint en effet 5,6 % aux Pays-Bas, 9 % en Allemagne fédérale, 17 % en Grande-Bretagne. Le phénomène est en hausse rapide dans la plupart des pays capitalistes, et atteint aux Etats-Unis le taux record de 20 %. Selon des données récentes, il serait passé de 6 à 8 % en France, entre 1971 et 1977.

Pour en revenir à la Belgique, on ne sera guère étonné d'apprendre que le TTP est concentré de manière prédominante dans le secteur tertiaire : 66 % dans le secteur du commerce et de l'hôtellerie. Mais l'industrie, et même les secteurs industriels de pointe, ne sont pas indifférents au TTP. A telle enseigne que le congrès de la Centrale des métallurgistes FGTB qui se tient ce mois à Gand, a consacré un rapport spécial à ce problème.

Fabrimétal avait attaché le grelot en organisant en 1977 un sondage à propos du TTP dans 557 entreprises. Le sondage avait touché 138.000 ouvriers et 48.000 employés. Trois types de situations étaient prévues et des questions étaient posées aux gens selon qu'ils rele-

vaient d'une de ces trois situations : travail à temps plein, chômeurs ou chômeuses indemnisé(e)s, privés de travail et d'allocation. Un peu plus de la moitié des personnes interrogées exerçant une activité à temps plein rejetait la solution du TTP. Les deux tiers des personnes en chômage acceptaient la formule. Près de 70 % des personnes privées tant de travail que d'indemnités acceptaient le TTP.

Ces réponses avaient amené Fabrimétal à conclure qu'il existait « **une large demande d'emploi de ce type dans la population** ».

Le sondage patronal montre surtout que la crise a créé les conditions pour qu'un certain nombre de travailleurs — plus vulnérables que d'autres — soient effectivement tentés par le TTP. Il faut y être d'autant plus attentif que le thème du TTP s'insère du côté patronal dans une stratégie qui vise à dissoudre la solidarité des travailleurs. Un cas qui est loin d'être unique, illustre notre propos : dans certaines entreprises, un travailleur plein temps qui accède à la prépension est remplacé par **un stagiaire à temps partiel** !

Tout cela n'empêche pas Fabrimétal d'évoquer, à propos du T.T.P., « une culture industrielle moderne dépassant des comportements rigides » ...

RAISONS PATRONALES

Pour la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), le recours au travail à temps partiel doit se faire « dans des conditions de flexibilité et de souplesse ». Il ne peut être question, dit-elle, d'imposer à cette occasion « des contraintes supplémentaires » aux entreprises. Dans cette optique, la FEB suggère de s'inspirer de l'exemple français en assurant le remboursement à l'entreprise du surplus de cotisations patronales résultant de l'occupation dans un même emploi de plusieurs salariés travaillant à temps partiel.

L'organisation patronale propose de garantir aux travailleurs à temps partiel les avantages de la sécurité sociale. C'est noble. Mais l'objectif patronal ne serait-il pas de faire accepter un travail à temps partiel par le chômeur, même si le salaire est inférieur à l'allocation-chômage, et ce sous la menace de l'exclusion de cette allocation ? Depuis quelque temps déjà, des groupes de travail sont à l'œuvre pour étudier les obstacles qui, dans la réglementation sociale, freinent le développement du TTP. Un document de la FEB de décembre 1977 prouve clairement que le patronat ne veut prendre aucun risque : « Il faut éviter d'aboutir à une situation où bon nombre de travailleurs — qui limitent en fait leur disponibilité au marché de l'emploi à temps réduit — maintiendraient leur inscription comme demandeurs d'emploi à temps plein dans le seul but de toucher un revenu complémentaire sous forme d'allocations. Sous le prétexte de « ne pas prendre d'initiatives sur le plan de la durée du travail qui nous mettraient encore plus en flèche par rapport à l'étranger », la FEB pousse au TTP. Elle évoque son souci « d'éviter la marginalisation de bon nombre de jeunes chômeurs », pour suggérer l'octroi — à charge de l'ONEm — d'une prime égale à un mois d'allocation aux jeunes chômeurs qui, se trouvant depuis plus de six mois sans emploi, accepteraient un travail à temps partiel. La FEB voudrait généraliser la formule qu'ont soit-disant choisie des milliers d'employés des grandes surfaces, prétendant, la main sur le cœur, satisfaire de la sorte les aspirations des travailleurs et surtout des travailleuses...

Ce que la fédération patronale n'explique pas, mais qui est évident, c'est que le TTP intéresse une série d'entreprises où l'automatisation a modifié les conditions traditionnelles du travail. Où elle a produit des **temps morts**, succédant à des **périodes de pointe**, et où l'accélération des cadences a mené à un absentéisme plus grave que naguère. Ce dont le patronat ne se vante pas, c'est que le recours accru à des travailleurs moins ou non-qualifiés va souvent de pair avec le recours au T.T.P.

UNE ENQUETE VECUE

Avant même d'examiner ici les analyses et conclusions des organisations syndicales, l'expérience vécue et le témoignage de Monika Abicht nous paraissent très éclairants. Monika réalise pour l'université d'Anvers une enquête sociologique sur « la qualité du travail ». Elle a ainsi été amenée à exercer des stages multiples — notamment comme ouvrière textile, comme caissière de grand magasin, comme embaucheuse dans une fabrique de gaufres, comme employée dans une banque. Ces expériences l'ont rendue très attentive à certains aspects, souvent mal connus, du travail à temps partiel.

Laissons-la parler.

— C'est tout spécialement mon travail comme caissière qui m'a révélé l'intérêt que présente pour l'employeur la formule du travail à temps partiel. Chacun sait en effet que les clients d'un grand magasin sont plus nombreux certains jours et à certaines heures. Cela signifie que si les caissières sont engagées à temps plein, elles ne peuvent avoir un rendement maximum. C'est vrai aussi pour les opérations financières dans les banques, où lundi est un « jour creux » et vendredi un « jour de pointe ». Cette constatation, déjà ancienne chez certains employeurs de la République fédérale allemande, a des conséquences très sérieuses. Prenons l'exemple d'un grand magasin qui offre un travail à temps partiel de six fois quatre heures par semaine. Ces quatre heures se situent entre 9 heures du matin et 21 heures, mais c'est le patron qui décide de la plage horaire. Dans ces conditions la travailleuse, qui croit souvent que cette « souplesse » lui donne la liberté, est au contraire piégée : elle reste à la disposition du patron et ne peut pas organiser son temps libre.

J'ajoute, dit encore Monika, que même quand les femmes intéressées par du travail à temps partiel choisissent la formule de trois jours/semaine, il arrive que le patron fasse appel à elles en dehors des jours prévus par le contrat « pour donner un coup de main »... Et s'il va de soi que la travailleuse peut ne pas répondre à ce genre d'invite, il va encore plus de soi qu'elle a, dans ce cas, des chances d'être licenciée à la première occasion (ou sans occasion)... L'aliénation de la travailleuse est donc aggravée. La fonction de caissière est d'ailleurs très éprouvante : on est toujours coincée entre les exigences des clientes et le contrôle permanent du patron. Je dis bien contrôle permanent et je m'en explique. Bien sûr, on ne place pas un inspecteur à côté de chaque caisse ! Mais le calcul a été savamment établi qu'une caissière peut et doit pointer autant d'articles en autant de minutes. Grâce aux nouvelles machines, on peut suivre d'heure en heure le rendement des caissières ! On est loin, très loin des vendeuses responsables d'un rayon, caisse comprise ! On est loin, très loin, des inventaires annuels de naguère ! Or ces cadences de

travail sont frénétiques et la meilleure des travailleuses est acculée à commettre une erreur au bout de quatre heures de ce régime, qui contraint à une tension continue. Une tension telle que certaines en perdent l'équilibre nerveux et le sommeil. Pour ma part, je puis témoigner que de toutes les prestations que j'ai fournies pour mon enquête sociologique, c'est celle de caissière qui m'a paru la plus éprouvante. Quand on sait de surcroît que pareille travailleuse commence à 18 ans — avec un diplôme d'enseignement moyen — avec un salaire **brut** de 10.800 F par semaine, on comprend que le patron y trouve son profit et que les femmes hésitent avant d'accepter !

DES GRANDES SURFACES A PHILIPS

Cette expérience est corroborée par les organisations syndicales, par exemple le SETCa ou la Centrale des métallurgistes.

Le seul secteur des grands magasins a perdu 2.701 emplois en 1977 par rapport à l'année précédente.

6.376 emplois, soit 18,53 % de l'effectif actuel ont été supprimés pendant les quatre dernières années.

Le personnel employé à temps partiel représente 37,06 % de l'effectif global et 58,79 % des employés occupés à la vente. Dans ces circonstances, les travailleurs, les travailleuses ont-elles vraiment la possibilité de choisir ? Ce « choix » ne sert-il pas avant tout les intérêts du patronat ? Deux travailleurs œuvrant à mi-temps font plus d'ouvrage qu'un seul travaillant à temps plein, c'est bien connu.

Le travail exécuté par les caissières, par exemple, pendant les heures de pointes journalières et hebdomadaires, ne pourrait être maintenu à un tel rythme, à une telle cadence pendant huit heures d'affilée, confirme-t-on au SETCa.

Le travail à temps partiel permet au patronat d'éviter d'aménager les postes de travail et de payer des heures supplémentaires. Le travailleur à temps partiel ne peut, en effet, prétendre à un sursalaire que s'il dépasse la durée de travail d'un « plein-temps ».

Il en est de même chez Philips.

Depuis le 1er octobre 1976, la multinationale a instauré, en accord avec la délégation syndicale, un régime de travail à temps partiel pour les femmes dans un de ses sièges.

L'accord expirant à la fin de cette année avec les décisions que cela implique quant à l'extension ou non de ce régime de travail dans les autres sièges de Philips.

Ce n'est pas la philanthropie qui a poussé Philips à tenter l'opération : il s'agissait essentiellement de respecter, par un tour de passe-passe, la convention conclue avec les organisations syndicales prévoyant pour l'année 1977 le maintien du niveau de l'emploi. Considérer les travailleurs à temps partiel comme membres du personnel à part entière facilitait la chose...

Philips espérait en outre avoir trouvé ainsi un remède au taux d'absentéisme qu'il jugeait trop élevé.

De son côté, la délégation syndicale, opposée au travail à temps partiel, a accepté l'expérience et s'est attachée à résoudre les problèmes que ce système pose en matière de législation sociale.

Ainsi actuellement 431 ouvrières travaillent 4 jours par semaine chez Philips Hasselt : c'est ce qu'on appelle le régime 4/0.

Qui sont-elles ? Au départ, 311 travailleuses seulement, toutes mariées, désiraient passer au régime à temps partiel. L'entreprise dut donc en recruter 120 nouvelles à l'extérieur. Parmi celles-ci, 90 chômeuses et 30 ménagères, toutes ont moins de 30 ans — Philips aime les ouvrières jeunes et non qualifiées —, elles sont pour la plupart célibataires et disent ne pas avoir eu le choix : le temps partiel ou rien.

Les résultats de l'enquête menée auprès de ces travailleuses n'étonneront personne : les ouvrières sans charge de famille souhaitent pouvoir travailler à temps plein. Il y a au 1er janvier 1979, 45 demandes en ce sens, liées aussi aux menaces qui pèsent sur l'emploi, plus fragile quand il est partiel.

Les ouvrières avec charge de famille ont toutes « choisi » le travail à temps partiel pour pouvoir concilier profession et famille. Nonante-sept pour cent d'entre elles consacrent le vendredi au nettoyage, et puis il y a les courses et la garde des enfants; cela libère le week-end...

Au 1er janvier 1979, il y avait 45 candidatures pour passer à ce régime dont l'enquêteur conclut — un peu vite nous semble-t-il — qu'il satisfait celles qui le vivent.

Il est aussi significatif que si le taux d'absentéisme a diminué dans un premier temps, il est actuellement revenu à son niveau antérieur. C'est dire que l'enthousiasme de la direction s'est refroidi et ceci d'autant plus qu'elle est libérée depuis 1978 de la convention sur le maintien du niveau de l'emploi ! (2)

ET CEPENDANT...

Il ne faut cependant pas se le dissimuler : malgré ses aléas, le travail à temps partiel exerce une certaine séduction, surtout sur les femmes qui, en cette période de vie chère et d'insécurité, subissent la propagande, remise au goût du jour, de la femme au foyer. Les organisations syndicales sont confrontées avec des réalités complexes. Au SETCa, par exemple, les militants entendent couramment déclarer : « On ne peut plus vivre sans le travail de la femme, il faut travailler à deux... » Mais des femmes ajoutent :

« C'est bien, le travail à temps partiel. Les enfants sont contents, je suis là quand ils rentrent de l'école. Quand ils sont petits, cela vaut mieux de travailler à temps partiel. Quand ils seront grands, j'essaierai de refaire du temps plein. »

ou une autre :

« Je peux m'occuper plus de mes enfants. Je peux faire le ménage le soir, les enfants peuvent prendre leur bain à une heure idéale, avoir soupé et aller au lit tôt. »

Les employées à temps partiel sont généralement conscientes d'être professionnellement bloquées : peu d'intérêt au travail, peu d'espoir de promotion. Mais elles craignent de perdre ce boulot qui les dépanne dans divers domaines.

(2) Voir CMB-*Inform*, no 45, mai 1979.

Car la femme qui travaille professionnellement, même à temps partiel, se sent plus libre financièrement, plus indépendante de son mari. Elle peut (à petites doses) améliorer la qualité de la vie quotidienne.

« Ainsi, nous avons le moyen d'avoir une vie plus aisée, le fait de travailler nous permet de faire des tas de choses qu'un seul traitement ne nous permettrait pas. Nous pouvons aller de temps en temps au restaurant, prendre des vacances. »

Mais il n'y a pas que cet aspect, certes fondamental, de ressources financières indispensables ou complémentaires. L'autre grande motivation est celle du travail comme moyen d'établir des contacts, de se faire des amis.

« On a bien souvent des problèmes dont on aimerait discuter avec quelqu'un, à la maison on ne peut pas discuter avec un mur. Le travail à l'extérieur offre la possibilité de se tenir au courant, de vivre avec son temps. Si on reste chez soi, on peut lire, on peut regarder la T.V. mais ce n'est pas la même chose, il manque la discussion et une autre vision de la vie. »

Cependant, nombreuses sont les travailleuses conscientes de ce que leurs chances de promotion dans l'entreprise passent obligatoirement par le travail à plein temps. Mais pour accéder à ce dernier, sortir du temps partiel n'est pas une petite affaire. Comment y arriver, alors qu'il y a tant de demandes et si peu d'offres ? Il faut bénéficier de piston. Ou à défaut de piston, pour obtenir un appui, il faut bien souvent faire fi de sa dignité. Exprimer son mécontentement, c'est s'exposer au chômage...

Aussi n'est-il pas surprenant, qu'en dépit d'un certain isolement, d'une certaine marginalisation par rapport aux autres travailleurs les employées à T.P. se tournent vers les organisations syndicales qui défendent leurs droits.

Elles sont syndiquées en grand nombre; dans certains grands magasins, certaines banques, tout le monde l'est. Mais elles se plaignent de n'avoir que fort peu de rapports directs, réels avec le syndicat dont elles reconnaissent la puissance, l'efficacité en face du patronat.

Celles qui travaillent dans les grandes surfaces, les services de nettoyage, les aides-senior, comptent sur les organisations syndicales pour mettre en cause l'irrégularité des horaires, les prestations tardives, le travail du samedi.

Elles comptent aussi sur leurs propres possibilités d'information et d'action pour régler des problèmes posés à toutes les femmes harcelées par leur double rôle, au foyer et à l'entreprise. Le développement des services d'aide à la famille, rendus à domicile et dans des organismes de quartier, libérerait les travailleuses et les travailleurs concernés pendant plusieurs heures de leur boulot quotidien.

Pour sortir du ghetto dans lequel la société capitaliste et sa crise les ont enfermées, pour éviter que le principe du travail à temps partiel ne devienne le critère obligatoire d'embauche pour les femmes, elles s'adressent de plus en plus nombreuses à leur syndicat. Et à cet égard, le SETCa est extrêmement clair : il estime que le travail à temps partiel doit être considéré comme une facilité répondant aux situations personnelles, mais qu'il ne peut en aucun cas aboutir à la suppression d'emplois à temps plein.

Du côté des métallurgistes, le problème n'est pas tellement différent.

A la Commission féminine de la région de Charleroi de la CMB (FGTB), on nous a dit : « Lâcher la barrière qui freine l'instauration du travail à temps partiel c'est, dans les conditions actuelles, automatiquement faire reculer les femmes des positions qu'elles ont conquises et pousser plus que jamais les travailleurs à des attitudes individualistes. L'instauration du travail à temps partiel a créé des situations insupportables au niveau de la sécurité sociale (en cas de licenciement, de maladie, de retraite); il faut dès lors étudier les solutions nécessaires, mais en veillant à ne pas favoriser cet horaire de travail. La manière dont cette question sera réglée, resserrera notre aliénation, surtout celle des femmes, à une société basée sur l'inégalité ».

Face à « l'expérience Philips », la commission féminine de la Centrale des métallurgistes FGFB du Limbourg croit pouvoir déclarer que le TTP offre « à la femme mariée des perspectives favorables grâce à la possibilité d'adaptation de l'horaire de travail aux exigences de la vie ». Mais en même temps, cette commission est attentive à l'usage que le patronat tente de faire du TTP. Elle souhaite démarginaliser le travail à temps partiel en l'insérant dans le droit social et en même temps mettre en place l'infrastructure sociale permettant aux femmes qui le souhaitent de travailler à temps plein. Elle insiste pour que le TTP se fasse « au quotidien » de manière que ce système de travail s'effrite de plus en plus de lui-même, avec la réduction journalière du travail.

TEMPS PARTIEL ET CHOMAGE

Nous y revoilà. Pour la Centrale des métallurgistes, il est bien clair que la généralisation du TTP risque de faire obstacle à l'aboutissement de la revendication de réduction de la journée de travail pour tous, et qu'il n'apporte pas de solution au chômage.

C'est aussi la conviction de la FGFB et de la CSC. Dans la résolution adoptée lors de son congrès statutaire de novembre 1978, la FGFB « continue à s'opposer à la généralisation et l'institutionnalisation du travail à temps partiel, présenté comme une solution de rechange au problème du chômage ». Elle assigne par ailleurs les limites bien définies au TTP là « où il peut être admis » — limites notamment par le contrôle et la réglementation via les commissions paritaires, par l'accord du conseil d'entreprise ou de la délégation syndicale.

Pour sa part, la CSC ne rejette pas le principe du travail à temps partiel mais souligne ses dangers et demande : a) qu'aucun travailleur à temps plein ne puisse être remplacé par deux travailleurs à TTP dans la même fonction; b) qu'aucune pression ne puisse être exercée sur les travailleurs à temps plein pour les forcer à accepter du TTP.

La Commission du travail des femmes (près le Ministère de l'Emploi) s'est bien entendu aussi préoccupée du problème. Dans un Avis n° 8 de 1976, elle pose en principe que « **nul ne peut être contraint d'accepter un travail à temps partiel** »; que si des emplois à TP sont offerts, ils doivent s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes, et elle rappelle enfin que le travail à temps partiel ne constitue pas un remède au chômage parce qu'il n'accroît pas le volume de l'emploi.

Non, le travail à temps partiel n'est pas un remède au chômage.

Il répond avant tout aux intérêts patronaux en permettant un accroissement de la productivité et en s'insérant dans une stratégie de division des travailleurs. Quels que soient les avantages qu'il peut présenter dans des situations et des cas particuliers, il ne résout aucun des problèmes fondamentaux des travailleurs et des travailleuses. C'est une formule piégée, qui menace les hommes comme les femmes. La meilleure parade — et peut-être la seule — contre le travail à temps partiel, c'est la réduction de la durée hebdomadaire du travail pour tous : 36 heures/semaine avec embauche compensatoire.

A lire en outre dans les CM :

- Vue interne du plan Spitaels, José De Lame, n° 44 (avril 1978)
- Absentéisme : les vrais problèmes, Paul Goossens, n° 46 (juin 1978).

Etude statistique des comportements électoraux montois

1. INTRODUCTION

Chercher à analyser les raisons qui amènent l'électeur à porter son suffrage sur tel ou tel parti politique n'est assurément pas une activité originale. La particularité du travail qui suit est qu'on a essayé de faire apparaître les principaux facteurs de motivation non par une analyse politique mais par une analyse statistique automatique, qui ne part d'aucun a priori, mais uniquement des résultats électoraux bruts. Certes, l'étude doit se terminer par une interprétation des résultats numériques, qui laisse la place à une certaine subjectivité. Toutefois, celle-ci est réduite au minimum.

La méthode utilisée est l'analyse des correspondances, surtout développée en France par J.P. Benzecri et ses collaborateurs. On pourra en trouver un exposé dans l'ouvrage de Benzecri : « La taxinomie, Ed. Dunod ». Elle agit un peu à la manière d'un prisme qui décompose un faisceau de lumière blanche en faisant apparaître les diverses couleurs de l'arc en ciel. De la même manière, l'analyse des correspondances décompose le comportement électoral global en comportements primitifs dont la superposition restitue le comportement global.

Nous avons choisi d'appliquer la méthode pour étudier les motivations des électeurs montois. Le choix de la région montoise est justifié par plusieurs raisons dont la plus importante est que, habitant et travaillant dans la région, l'accès aux sources d'information nous était plus aisé. A côté de cette raison un peu subjective, il en est d'autres qui méritent d'être citées.

— L'entité montoise créée par les fusions de 1976 comporte plus de 50.000 électeurs. Ce montant est suffisamment élevé pour que les résultats soient statistiquement significatifs.

- Le Grand Mons constitue exactement un canton électoral pour les élections législatives. Il est ainsi possible de comparer directement les résultats des élections législatives à ceux des élections communales.
- Les listes se présentant aux élections communales d'octobre 1976 et législatives d'avril 1977 et décembre 1978 étaient, à une ou deux exceptions près déposées par les mêmes partis.

Communales 1976	Législatives 1977	Législatives 1978
PSC	PSC	PSC
PLP	PRLW	PRLW
PSB	PSB	PS
RW	RW	RW
UDP	UDP	PCB
TPO	TPO	TPO
V	LRT	LRT
	ECOLO	UDRT

Les électeurs montois étant placés au cours des trois scrutins devant des choix comparables, le rapprochement des résultats est susceptible de fournir des renseignements intéressants.

2. LES DONNEES

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques données, notamment la signification de certains sigles. Ainsi V désigne une liste écologique (dénommée « Vivre ») qui en 1977 portait le nom « ECOLO ». Aucune liste de ce type ne fut déposée en 1978. « TPO » est l'équivalent wallon de « AMADA ». En 1976 et 1977, la liste UDP regroupait le Parti Communiste, le Groupe Politique des Travailleurs Chrétiens ainsi que des indépendants progressistes. En 1978 le Parti Communiste se présentait seul. Enfin, rappelons encore qu'entre octobre 1976 et avril 1977 survient le « virage à gauche » du RW et la création du PRLW.

Le grand Mons regroupe 18 anciennes communes : MONS, CUESMES, GHILIN, HYON, NIMY, OBOURG, CIPLY, HARMIGNIES, HARVENG, HAVRE, JEMAPPES, FLENU, MAISIERES, MESVIN, NOUVELLES, SAINT-SYMPHORIEN, SPIENNES, VILLERS-SAINT-GHISLAIN.

Ces communes sont de tailles variables, les unes assez importantes, comme MONS, CUESMES ou JEMAPPES, les autres fort petites comme MESVIN, NOUVELLES ou SPIENNES. Leur composition sociale est également fort variée : CUESMES, JEMAPPES, FLENU, OBOURG sont essentiellement des communes ouvrières, cependant que HAVRE, SAINT-SYMPHORIEN,... ont un caractère rural et résidentiel. Quant à MONS, elle comporte beaucoup de commerçants, intellectuels, professions libérales, etc. C'est précisément cette différence de composition sociale qui, en introduisant des comportements différents d'une commune à l'autre, rend possible et intéressante la réalisation d'une analyse des correspondances. La méthode consiste à mesurer la dépendance entre deux variables : le choix d'un électeur et la commune habitée.

Le point de départ est constitué par un tableau (tableau 1) indiquant le nombre de voix obtenues par chaque liste (y compris les « blancs ou nuls ») dans chaque ancienne commune.

TABLEAU 1. Résultats obtenus par chaque liste (en pourcentages) dans chaque ancienne commune du Grand Mons aux élections communales d'octobre 76 et aux élections à la Chambre d'avril 77 et décembre 78.

		PSC	PLP (76) PRLW	PSB	RW	UDP PCB (78)	LRT	TPO	UDRT	V (76) Ecolo	nombre B/N d'élec- teurs
Mons	76	20,0	13,5	33,8	6,0	9,5		0,3		3,2	13,6 19.231
	77	20,1	20,1	33,7	8,0	7,2	0,3	0,2		2,7	7,8 16.583
	78	25,4	16,1	31,4	5,6	8,8	0,4	0,4	1,9		9,9
Cuesmes	76	10,4	7,2	36,9	4,2	30,0		0,5		1,1	9,8 6.856
	77	10,0	8,8	42,5	11,2	17,4	0,1	0,4		1,6	8,0 5.942
	78	14,0	8,2	43,2	4,4	19,3	0,3	0,4	1,4		8,9
Ghlin	76	14,4	17,4	39,9	3,1	10,1		0,2		1,3	13,5 5.725
	77	17,1	13,3	43,0	6,5	11,0	0,2	0,3		1,8	6,7 4.278
	78	18,3	13,4	39,4	5,1	12,8	0,4	0,5	1,4		8,8
Hyon	76	22,1	10,5	37,1	10,7	8,3		0,3		2,2	8,8 2.769
	77	19,3	17,1	37,9	10,4	10,1	0,1	0		2,1	6,9 2.364
	78	26,5	14,1	36,7	5,7	7,3	0,3	0,3	1,5		7,6
Nimy	76	16,8	20,0	34,4	5,8	7,9		0,1		1,8	13,2 3.073
	77	16,6	21,6	33,7	10,0	7,2	0,3	0,1		2,0	8,5 3.207
	78	22,1	19,7	30,3	7,1	10,0	0,3	0,2	1,2		9,1
Obourg	76	15,1	15,5	42,5	3,4	10,4		0,5		1,7	10,9 2.296
	77	19,3	17,1	37,9	10,4	6,1	0,1	0		2,1	6,9 1.894
	78	16,3	11,9	41,9	5,6	12,5	0,1	0,2	1,0		10,5
Ciply	76	13,8	7,8	47,4	9,6	10,2		0,2		0,2	10,8 500
	77	12,8	12,6	48,1	13,3	8,7	0,2	0,2		1,4	3,0 437
	78	19,4	8,9	38,4	2,2	19,9	0,2	0	1,3		9,7
Harmignies	76	21,4	5,5	51,0	1,9	1,9		0		1,3	17,1 692
	77	16,9	16,1	44,1	9,3	4,9	0	0		0,7	8 590
	78	19,5	11,8	37,5	12,3	7,4	0,2	0,2	0,5		10,8
Harveng	76	47,8	4,7	28,6	1,2	8,0		0,2		1,2	8,4 427
	77	21,6	14,6	38,5	8,4	5,4	0,3	0		1,3	10,0 371
	78	29,6	11,6	28,7	6,6	8,3	0,3	0	1,7		13,3
Havré	76	35,3	5,2	35,1	2,1	12,5		0,03		1,2	8,5 3.266
	77	15,2	12,3	46,6	5,9	9,3	0,1	0,1		1,6	8,8 2.858
	78	18,0	12,3	38,1	5,8	14,2	0,2	0,2	1,2		9,9
Jemappes	76	14,3	8,6	46,2	3,6	11,3		0,7		1,2	14,1 7.488
	77	13,6	10,5	47,9	6,1	10,7	0,4	0,3		1,7	8,7 6.453
	78	16,1	10,7	44,9	4,3	13,6	0,2	0,6	1,0		8,6
Flénu	76	9,8	4,7	55,0	3,2	15,1		0,7		0,8	10,8 3.521
	77	11,3	7,3	53,2	6,1	12,9	0,5	0,3		0,8	7,7 3.151
	78	13,2	6,7	46,5	4,9	17,8	0,2	0,4	0,7		9,7
Maisières	76	19,8	10,2	44,9	3,9	8,8		0,3		1,1	11,1 1.574
	77	13,5	17,0	44,7	8,9	6,1	0	0,6		0,2	9,0 1.301
	78	20,0	13,8	34,9	6,6	12,2	0,1	0,5	1,1		10,7
Nouvelles	76	33,2	12,3	18,4	5,3	19,3		0		1,2	10,2 244
	78	34,1	29,5	16,1	2,8	4,6	2,3	0,9		0,5	9,2 217
	76	33,5	18,2	18,2	9,1	8,1	0	0,5	1,4		11,0
St-Symphorien	76	31,1	15,1	28,3	4,3	8,3		0,4		1,7	10,9 1.327
	77	24,3	24,0	29,2	7,0	5,2	0,4	0,2		2,1	7,4 1.210
	78	28,9	17,4	33,1	5,6	6,4	0,1	0,3	0,7		8,7
Mesvin	76	14,0	12,5	48,2	7,4	8,2		0,3		0,3	9,0 596
	78	19,5	11,8	36,3	5,4	9,6	0,7	0,4	0,9		15,4
	76	21,8	21,8	34,0	1,1	11,9		0		1,7	7,6 353
Spiennes	78	20,4	20,9	35,8	4,2	9,3	0	0,5	0,5		8,2
	76	42,5	5,8	33,7	1,7	3,6		0,4		0,2	12,7 466
	78	32,3	9,4	39,3	3,9	5,5	0,5	0	0,8		8,3
« VIMESP » Pourcentage global	77	19,0	16,4	36,3	7,6	7,3	0,2	0,5		2,5	10,1 1.272
	76	18,3	11,6	38,6	4,8	12,3		0,3		1,9	12,2
	77a	16,7	15,5	39,9	8,1	9,4	0,3	0,2		2,0	7,9
	b	16,6	15,8	39,9	7,9	9,4	0,3	0,2		2,0	7,9
	78	20,4	13,3	37,4	5,3	11,9	0,3	0,4	1,4		9,5
Nombre de suffrages	76	11.024	6.992	23.326	2.880	7.453		209		1.144	7.378 60.406
	77	8.700	8.094	20.791	4.235	4.883	139	124		1.032	4.130 52.128
	78	10.771	7.028	19.686	2.817	6.296	148	206	738		4.984 52.675

Remarques :

- 1) Les sigles PLP et V ne concernent que l'année 76, le sigle PCB l'année 78.
- 2) « VIMESP » englobe, pour l'année 77, les communes de Villers-Saint-Ghislain, Mesvin et Spiennes.
- 3) Pour le pourcentage global en 77 : a = pourcentage estimé, b = pourcentage réel.
- 4) On notera qu'aux communales participent environ 8.000 électeurs de plus qu'aux législatives : les jeunes de 18 à 21 ans.

Ces résultats ne sont pas officiels car les bureaux de dépouillement doivent en principe mélanger les bulletins issus de communes différentes avant de les ouvrir. Heureusement, très souvent, ils ne procèdent pas à ce mélange qui augmente les risques d'erreurs. Si le dépouillement est effectué urne par urne, il est possible, par l'intermédiaire des témoins de partis de se procurer les résultats électoraux par bureau de vote. Connaissant les résultats exacts d'un nombre suffisamment grand de bureaux de vote, on peut, par extrapolations et différences, reconstituer l'ensemble des résultats avec une précision suffisante.

Nous avons pu appliquer cette méthode pour les élections communales d'octobre 76. Le tableau mentionne le pourcentage obtenu par chaque liste dans chaque commune, le nombre de suffrages recueillis au total par chaque liste et le pourcentage global de chaque liste et des votes blancs et nuls (B/N).

Les nombres indiqués pour 1976 dans le tableau 1 constituent une bonne approximation des résultats réels. Toutefois, les valeurs indiquées pour Harmignies et Maisières sont moins sûres que les autres. Le nombre de blancs et nuls à Villers-Saint-Ghislain n'est pas très fiable non plus. Il est à noter que ces légères discordances avec la réalité n'ont guère d'influence sur les résultats de l'analyse des correspondances. Passons au cas des élections législatives d'avril 1977. Nous nous sommes intéressés exclusivement à la Chambre des représentants. Huit partis étaient cette fois en lice : PSC, PRLW, PSB, RW, UDP, LRT, TPO, ECOLO (nouveau nom de la liste écologiste).

Avec le vote blanc et nul, l'électeur avait le choix entre neuf comportements différents.

Les données de base ont cette fois été nettement plus difficiles à recueillir. Même le PSB, parti le mieux représenté et organisé de la région ne possédait que des données très incomplètes. Il n'y avait guère que pour les grosses communes que nous avions des renseignements fiables. Connaissant les résultats par bureau de dépouillement, nous avons alors appliqué la méthode mathématique dite des moindres carrés pour estimer les résultats par bureau de vote. Les nombres ainsi obtenus ont été regroupés par ancienne commune, puis corrigés pour tenir compte des résultats plus précis dont nous disposions. Il ne faut pas dissimuler qu'une part d'arbitraire non négligeable est intervenue dans ce travail. Les pourcentages indiqués pour 1977 dans le tableau 1 sont donc à prendre avec des réserves, surtout en ce qui concerne les petites communes et les petites listes. Par ailleurs, aucune méthode mathématique n'aurait permis d'estimer des résultats séparés pour les communes de Mesvin, Spiennes et Villers-Saint-Ghislain car dans chacune de ces entités, ne fonctionnait qu'un seul bureau de vote, et ces trois bureaux de vote étaient dépouillés par le même bureau de dépouillement, lequel semble avoir mélangé les bulletins. Nous avons donc choisi de regrouper pour 1977 ces trois communes en une seule entité, qui figure au tableau 1 sous le nom de Vimesp. Le nombre d'électeurs de cette commune fictive ne représentant que 2,5 % du total, il semble peu probable que les résultats de l'analyse des correspondances aient été sensiblement affectés.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée de la précision des pourcentages indiqués pour 1977 dans le tableau 1, nous y avons adjoint une ligne qui donne les pourcentages globaux réels de chaque liste. Ceux-ci sont connus avec exactitude puisque le grand Mons constitue un seul canton électoral.

Lors des élections législatives de décembre 1978, nous avons pu, pour la Chambre des représentants, nous procurer suffisamment de résultats partiels par bureau de vote pour reconstituer les résultats par ancienne commune avec une précision suffisante.

3. L'ANALYSE DES RESULTATS

Pour chaque liste, l'analyse des correspondances examine la variation des pourcentages obtenus par cette liste dans les diverses communes. En divisant le pourcentage d'un parti dans une commune par son pourcentage global, on mesure l'influence de ce parti dans

cette commune relativement à son influence globale. Si le quotient est inférieur à 1, le parti considéré est plus faible dans cette commune que globalement. Sinon, il est plus fort. En procédant de la sorte, pour chaque parti et chaque commune, on obtient le tableau 2.

TABLEAU 2. Influence de chaque liste dans chaque commune relativement à son influence globale (élections communales d'octobre 76, et à la Chambre d'avril 77 et décembre 78).

		PRLW			RW	PCB (76)			TPO	UDRT	Ecolo V (76)	B/N
		PSC	PLP (76)	PSB		UDP	LRT					
Mons	76	1,1	1,2	0,9	1,3	0,8		0,8			1,7	1,1
	77	1,2	1,3	0,8	1	0,8	1	1			1,4	1
	78	1,2	1,2	0,8	1,1	0,7	1,3	1	1,4			1
Cuesmes	76	0,6	0,6	1	0,9	2,4		1,3			0,6	0,8
	77	0,6	0,6	1,1	1,4	1,9	0,3	2			0,8	1
	78	0,7	0,6	1,2	0,8	1,6	1	1	1			0,9
Ghlin	76	0,8	1,5	1	0,7	0,8		0,7			0,7	1,1
	77	1	0,9	1,1	0,8	1,2	0,7	1,5			0,9	0,9
	78	0,9	1	1,1	1	1,1	1,3	1,3	1			0,9
Hyon	76	1,2	0,9	1	2,2	0,7		0,7			1,2	0,7
	77	1,2	1,1	1	1,3	0,7	0,3	0			1,1	0,9
	78	1,3	1,1	1	1,1	0,6	1	0,8	1,1			0,8
Nimy	76	0,9	1,7	0,9	1,2	0,6		0,3			0,9	1,1
	77	1	1,4	0,8	1,2	0,8	1	0,5			1	1,1
	78	1,1	1,5	0,8	1,4	0,8	1	0,5	0,9			1
Obourg	76	0,8	1,3	1,1	0,7	0,8		1,4			0,9	0,9
	77	1,2	1,1	1	1,3	0,7	0,3	0			1,1	0,9
	78	0,8	0,9	1,1	1,1	1,1	0,3	0,5	0,7			1,1
Ciply	76	0,8	0,7	1,2	2	0,8		0,6			0,1	0,9
	77	0,8	0,8	1,2	1,6	0,9	0,7	1			0,7	0,4
	78	0,9	0,7	1	0,4	1,7	0,7	0	0,9			1
Harmignies	76	1,2	0,5	1,3	0,4	0,2		0			0,7	1,4
	77	1	1	1,1	1,2	0,5	0	0			0,4	1
	78	1	0,9	1	2,3	0,6	0	0,5	0,4			1,1
Harveng	76	2,6	0,4	0,7	0,2	0,6		0,7			0,6	0,7
	77	1,3	0,9	1	1,0	0,6	1	0			0,7	1,3
	78	1,5	0,9	0,8	1,2	0,7	1	0	1,2			1,4
Havré	76	1,9	0,5	0,9	0,4	1		0,1			0,6	0,7
	77	0,9	0,8	1,2	0,7	1	0,3	0,5			0,8	1,1
	78	0,9	0,9	1	1,1	1,2	0,7	0,5	0,9			1
Jemappes	76	0,8	0,7	1,2	0,8	0,9		1,9			0,6	1,2
	77	0,8	0,7	1,2	0,8	1,1	1,3	1,5			0,9	1,1
	78	0,8	0,8	1,2	0,8	1,1	0,7	1,5	0,7			0,9
Flénu	76	0,5	0,4	1,4	0,7	1,2		1,9			0,4	0,9
	77	0,7	0,5	1,3	0,8	1,4	1,7	1,5			0,4	1
	78	0,6	0,5	1,2	0,9	1,5	0,7	1	0,5			1
Malsières	76	1,1	0,9	1,2	0,9	0,7		0,7			0,6	0,9
	77	0,8	1,1	1,1	1,1	0,7	0	3			0,1	1,1
	78	1	1	0,9	1,2	1	0,3	1,3	0,8			1,1
Nouvelles	76	1,8	1,1	0,5	1,1	1,6		0			0,6	0,8
	77	2	1,9	0,4	0,4	0,5	7,7	4,5			0,3	1,2
	78	1,6	1,4	0,5	1,7	0,7	0	1,3	1			1,2
Saint-Symphorien	76	1,7	1,3	0,7	0,9	0,7		1,1			0,9	0,9
	77	1,5	1,6	0,7	0,9	0,6	1,3	1			1,1	0,9
	78	1,4	1,3	0,9	1,1	0,5	0,3	0,8	0,5			0,9
Mesvin	76	0,8	1,1	1,2	1,5	0,7		1			0,2	0,7
	78	1	0,9	1	1	0,8	2,3	1	0,6			1,6
	76	1,2	1,9	0,9	0,2	1		0			0,9	0,6
Spiennes	78	1	1,6	1	0,8	0,8	0	1,3	0,4			0,9
	76	2,3	0,5	0,9	0,4	0,3		1,2			0,1	1
	78	1,6	0,7	1,1	0,7	0,5	1,7	0	0,6			0,9
« VIMESP »	77	1,1	1,1	0,9	0,9	0,8	0,7	2,5			1,3	1,3

Remarques :

1) Les sigles PLP et V ne concernant que l'année 76, le sigle PCB l'année 78.

2) « VIMESP » englobe, pour l'année 77, les communes de Villers-Saint-Ghislain, Mesvin et Spiennes.

Regardons, dans le tableau 2, les résultats de 1976 du PSB : les nombres qui y figurent varient peu autour de 1. Ce parti recueille un pourcentage de suffrages qui ne dépend pas beaucoup de la commune considérée (tout au moins lors des élections communales). Par contre, dans les résultats UDP de la même année, on trouve des nombres variant entre 0,2 et 2,4. La variation des résultats de cette liste est beaucoup plus importante : son influence dépend fortement de la commune considérée. Quelles sont les raisons pour lesquelles une liste donnée n'a pas la même influence dans toutes les communes ? D'où provient cette variation des résultats ?

Le tableau 2 fait apparaître des oppositions et des rapprochements entre les partis et entre les communes. Ainsi, lors des législatives de 1978, les listes PSB et PCB sont proches l'une de l'autre : dans presque toutes les communes, elles ont soit toutes deux une influence supérieure à leur moyenne, soit toutes les deux une influence inférieure à leur moyenne. C'est assez normal puisque ces deux partis s'adressent pour l'essentiel à la même « clientèle » électorale. Par contre, elles s'opposent au PRLW : là où PSB et PCB ont une influence supérieure à leur moyenne, celle du PRLW est inférieure à sa moyenne, et vice-versa. On voit ici apparaître l'incidence sur le vote d'une commune de sa composition sociale : une commune à majorité ouvrière vote plus à gauche, une commune rurale plus à droite. Une simple inspection « à l'œil nu » des résultats de 1978 met donc en évidence une motivation électorale importante : la tendance gauche-droite de l'électeur. C'est ce que nous appellerons le facteur de « politique générale ».

Si la conclusion que nous venons de tirer était la seule qui se dégage de l'examen des tableaux de résultats, ce travail ne serait pas très utile. Mais d'autres rapprochements, d'autres oppositions apparaissent sur les tableaux qui ne s'expliquent pas par le facteur de politique générale. Par exemple, qu'est-ce qui explique que lors des communales de 1976 le PSB ait à Jemappes une influence supérieure à sa moyenne, et l'UDP une influence inférieure à sa moyenne alors qu'en 1977 et 78 les listes PSB et UDB-PCB sont toutes deux au-dessus de leur moyenne dans cette commune. Il doit exister une raison au phénomène. Et sans doute, cette raison que nous ne connaissons pas, explique-t-elle encore d'autres rapprochements et d'autres oppositions entre les listes. Si nous savions ce qui motive le choix des électeurs, nous saurions pourquoi PSB et UDP s'opposent à Jemappes lors des communales et non lors des législatives. La technique d'analyse des correspondances nous permet, par l'intermédiaire d'un ordinateur, de procéder en sens contraire : en considérant globalement les oppositions et rapprochements entre les listes, elle remonte aux principales raisons qui animent les électeurs. Elle ne saurait pas en déterminer la nature (ce qui nécessite une interprétation politique) mais elle en mesure l'importance, elle les classe dans l'ordre d'importance et elle nous fournit des renseignements qui nous aideront à les identifier.

Au lieu de « raison qui motive le choix des électeurs », nous dirons désormais « facteur de motivation électorale » ou plus brièvement « facteur ».

Dans les paragraphes 4, 5 et 6, nous verrons apparaître les facteurs suivants :

- un facteur de « politique générale » : nous en avons déjà parlé. Nous verrons que son effet ne coïncide pas forcément avec l'orientation politique qu'un parti donné souhaite proposer, et peut en outre varier d'une élection à l'autre
- un facteur communautaire : certains électeurs déterminent leur vote en fonction de l'attitude plus ou moins régionaliste des candidats, indépendamment de leur orientation politique générale
- un facteur « religion » : certains électeurs se basent sur les attitudes pro- ou anti-religieuses des candidats (ou qu'ils leurs prêtent)
- un facteur « attitude face au pouvoir » (en entendant par là le pouvoir tel que l'exercent les forces politiques au gouvernement) : un même sentiment d'opposition à la politique gouvernementale peut provoquer des votes favorables aux partis d'opposition, indépendamment de leur orientation propre. A l'inverse, certaines personnes ont un réflexe favorable au pouvoir
- un ou des facteurs « mécontentement » vis-à-vis des formations politiques traditionnelles (voire, dans certains cas, vis-à-vis des institutions elles-mêmes, ou même de toute forme de pouvoir). On connaît l'attitude : « c'est tous les mêmes ». Ce mécontentement vis-à-vis des partis classiques est à la base de la plupart des votes blancs ou nuls, ainsi que d'une partie des résultats obtenus par certaines petites listes (LRT, TPO, Ecolo...). Il pourrait aussi inclure des préoccupations spécifiques qui, en se renforçant, tendraient à devenir des facteurs de motivation électorale distincts des autres : ainsi la défense de l'environnement et les valeurs de « qualité de la vie », dont les listes écologiques se présentent comme les garantes privilégiées. L'importance limitée des facteurs que nous appelons « mécontentement » rend difficile une interprétation plus précise.

Il est clair qu'un facteur donné, le facteur communautaire par exemple, ne joue pas de la même manière ni pour toutes les listes, ni pour toutes les communes. Ce facteur classe listes et communes en plus ou moins régionalistes. Dans une commune classée comme régionaliste, une liste également classée comme régionaliste aura plus de voix qu'en moyenne. Et une liste classée comme antirégionaliste en aura moins. L'ordinateur précise le classement en attribuant à chaque liste (et chaque commune) une position numérique par rapport à chaque facteur, ce qui permet de réaliser des graphiques (fig. 1 à 6). Certains présentent un seul facteur, d'autres deux (placés alors dans des directions perpendiculaires). On visualise ainsi comment les listes s'opposent ou se rapprochent selon chacun des facteurs. La position sur ces diagrammes des points qui représentent les petites listes et les petites communes ne doit pas recevoir trop d'importance. Il suffit en effet d'un déplacement de quelques voix pour modifier fortement cette position. En fait, on verra que les petites listes sont peu concernées par les premiers facteurs.

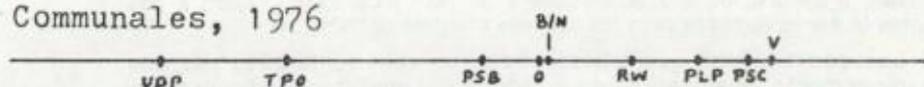
Vu les réserves qui doivent être faites concernant les chiffres du tableau 1 et par conséquent aussi du tableau 2, pour les élections législatives d'avril 1977, nous n'avons cherché à interpréter que les deux premiers facteurs. Toute tentative d'interprétation des facteurs suivants relèverait de la spéculation pure et simple.

4. LE PREMIER FACTEUR

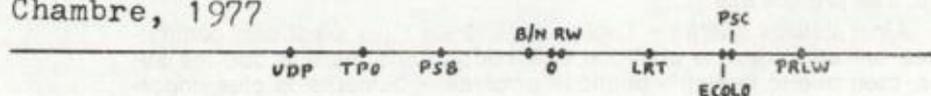
Les trois consultations électorales étudiées ici ont un important point commun : le premier facteur reçoit la même interprétation dans les trois cas. Cela ressort clairement des trois diagrammes ci-dessous qui spécifient la position de chaque parti relativement à ce facteur.

Sur ces diagrammes le point O marque la position moyenne : celle qu'aurait un parti pour lequel le facteur considéré ne joue aucun rôle; dans aucune commune il ne contribue à ce que ce parti ait une influence différente de sa moyenne. Par contre plus une liste est représentée par un point éloigné de O, plus le facteur contribue à expliquer des résultats différents de la moyenne et est donc important pour la liste. C'est à partir de ces diagrammes qu'il est possible d'identifier la valeur des facteurs, en cherchant ce qui rapproche les listes situées d'un même côté de O et ce qui les oppose à celles situées de l'autre côté.

Communales, 1976



Chambre, 1977



Chambre, 1978

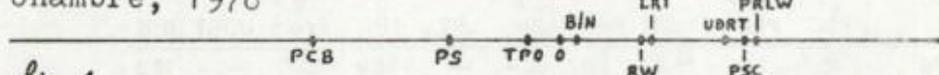


fig. 1

Nous constatons que sur chacun des trois diagrammes, les partis sont rangés dans un ordre « gauche-droite ». Ce facteur mesure l'importance des raisons de politique générale dans le choix des électeurs. Plusieures constatations s'imposent :

- Le PSC apparaissait plus à droite que le PLP en octobre 1976. En 1977 et 1978, la tendance est renversée : le PRLW apparaît plus à droite que le PSC. En fait ce n'est pas tant la position du PSC qui a changé que celle des libéraux. Sans doute la création du PRLW a-t-elle été considérée par les électeurs comme un renforcement de la tendance droitrière de ce parti. Cela pourrait être confirmé par le fait que le Rassemblement Wallon, classé à droite en 1976 est quasiment « apollitique » en 1977. C'est en effet l'aile droite du RW qui rejoint le PRLW. Toutefois en décembre 1978, on constate un retour vers la situation antérieure : le RW retourne à droite, et le PRLW, tout en restant plus à droite que le PSC s'en rapproche sensiblement.

- Tant en octobre 1976 qu'en avril 1977, la liste écologique est classée à droite du RW qui rejoint le PRLW. Toutefois en décembre 1978, on constate communes de Mons et Hyon que l'influence des écologistes est la plus grande. Or ces communes sont classées plutôt à droite et elles attirent les listes V et ECOLO de ce côté du diagramme. On ne peut en déduire que les listes écologistes sont des listes de droite, mais uniquement qu'elles recueillent la majorité de leurs voix dans des communes dont la majorité des électeurs est à droite.
- Le phénomène qui vient d'être décrit pourrait affecter toutes les listes ayant un nombre total de suffrages assez peu élevé. Et effectivement, il affecte aussi la liste LRT, classée à droite en 1977 et 1978. Bien qu'un déplacement de quelques voix puisse affecter sensiblement la position des « petites listes », le fait que TPO soit systématiquement classée à gauche et LRT à droite est significatif de la différence entre des clientèles électorales de ces deux partis : les électeurs de TPO se recrutent surtout dans les communes ouvrières, ceux de la LRT (des intellectuels ?) dans des communes de droite.
- Enfin, notons la position du PSB : nettement plus proche de la moyenne lors des élections communales que lors des législatives. Lors des communales, il apparaît donc à Mons comme un parti « centriste », ayant à peu près la même audience dans les diverses couches sociales.

Les constatations qualitatives ci-dessus sont renforcées par des renseignements quantitatifs, nous donnant l'importance du premier facteur pour chacun des partis. Et d'abord l'importance globale de ce facteur « politique générale » :

En octobre 1976, aux communales, il explique 48,8 % de la variance totale (1), c'est-à-dire de la diversité des comportements électoraux.

Lors des législatives de 1977, il explique 74,5 % de cette diversité et en 1978, il en explique 81,9 %.

Ainsi l'étude confirme l'opinion générale : les élections communales ont un caractère politique beaucoup moins marqué que les autres, bien que le facteur « politique générale » demeure le plus important. Il en résulte que les facteurs suivants auront lors des communales, un caractère essentiellement local. Ils seront peu comparables aux facteurs suivants des législatives.

Le tableau 3 indique l'importance du facteur « politique générale » pour chaque parti :

	PSC	PLP PRLW	PSB	RW	PCB UDP	LRT	TPO	V Ecolo	UDRT	B/N
1976	40,7	29,5	18,8	7,8	82,9	—	35,9	30,7	—	12,3
1977	91,0	96,4	79,8	0,1	76,8	3,0	17,9	48,9	—	5,1
1978	92,2	86,1	88,2	26,4	89,0	7,6	1,8	—	50,5	2,0

Tableau 3

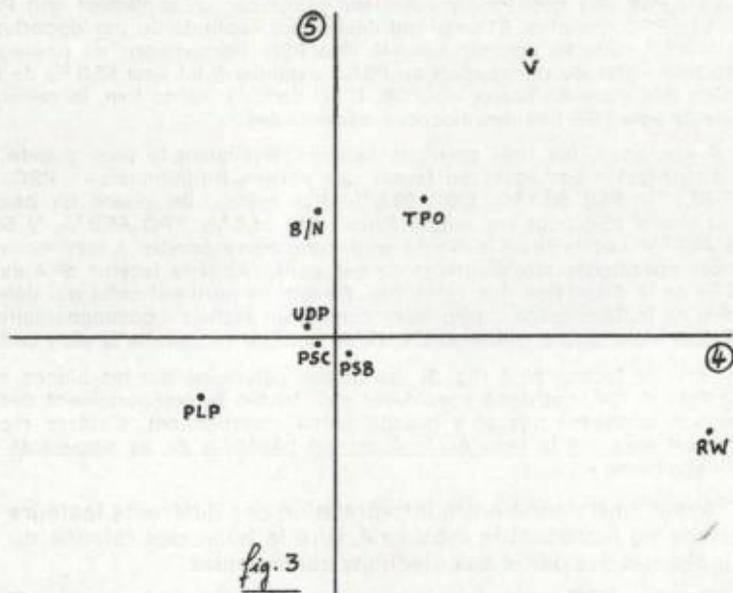
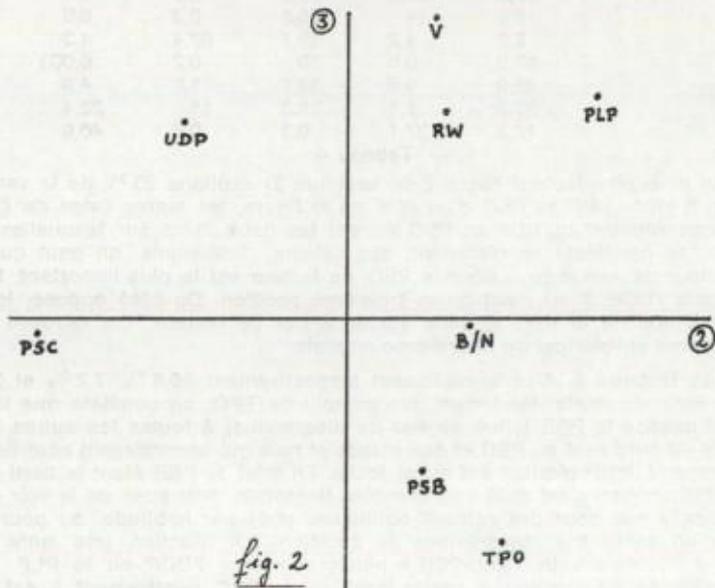
Ces chiffres font apparaître que (mis à part TPO), l'UDP est la seule liste à dépendre autant du facteur « politique générale » lors des communales que lors des législatives. Parmi les grands partis, on note que le PSB dépend vraiment très peu de ce facteur lors des communales : à cette occasion le vote PSB n'est que très partiellement un vote politique. Les facteurs suivants feront apparaître ce qu'il est. On voit aussi que les votes en faveur du RW sont peu dépendants du facteur politique, même lors des législatives : ceci permet de

(1) Techniquement, la dispersion de l'influence d'un parti est mesurée par la variance des scores figurant dans la colonne associée à ce parti. Il s'agit de la moyenne (pondérée) des carrés des écarts entre les différents nombres et la moyenne 1. La variance totale du tableau est la somme des variances de toutes ses colonnes. Elle mesure la diversité des comportements électoraux de la population.

prévoir l'apparition d'un facteur « communautaire ». De même ce sont des facteurs « mécontentement » (voir supra) qui expliqueront le plus les votes en faveur des listes LRT, TPO, ECOLO, UDRT ainsi que les votes blancs et nuls.

5. LES FACTEURS 2, 3, 4 ET 5 DES ELECTIONS COMMUNALES

Voici deux graphiques, représentant, le premier, le plan des facteurs 2 et 3, le second le plan des facteurs 4 et 5.



Voici aussi le tableau indiquant pour chaque liste le pourcentage de variation des résultats expliqué par chaque facteur (y compris le premier, déjà analysé ci-dessus) :

	Facteurs					Total
	1	2	3	4	5	
PSC	40,7	43,2	0,1	0,2	0,04	84,2
PLP	29,5	31,8	25,8	10,5	2,1	99,7
PSB	18,8	14	65,3	0,3	0,9	99,3
RW	7,8	4,2	19,7	63,4	4,3	99,4
UDP	82,9	6,9	10	0,2	0,003	100
TPO	35,9	6,3	13,7	1,8	4,8	62,5
V	30,7	2,1	26,3	11	22,4	92,5
B/N	12,3	37,1	0,3	0,8	40,9	91,4

Tableau 4

Le deuxième facteur (l'axe 2 de la figure 2) explique 23 % de la variance totale. Il place UDP et PSC d'un côté de la figure, les autres listes de l'autre. Si on se souvient qu'UDP et PSC étaient les deux listes sur lesquelles figuraient des candidats se réclamant des valeurs chrétiennes, on peut qualifier ce facteur de « religion ». Pour le PSC, ce facteur est le plus important, tandis que pour l'UDP, il ne vient qu'en troisième position. Du côté opposé, le PLP apparaît comme le parti le plus influencé par ce facteur. On retrouve là le vieil aspect anticlérical du libéralisme montois.

Les facteurs 3, 4 et 5 expliquent respectivement 16,9 %, 7,2 % et 3,1 % de la variance totale. Ne tenant pas compte de TPO, on constate que le facteur 3 oppose le PSB (situé au sud du diagramme) à toutes les autres listes, situées au nord sauf au PSC et aux blancs et nuls qui apparaissent neutres pour ce facteur. L'interprétation est assez facile. En effet, le PSB étant le parti dominant de la région s'est créé une clientèle électorale, désireuse de le voir rester au pouvoir non pour des raisons politiques, mais par habitude, ou pour conserver un accès aux mécanismes de décision. Par réaction, une autre catégorie d'électeurs vote « anti-PSB » plutôt que pour l'UDP ou le PLP. Cette interprétation est confirmée par la position du PSC relativement à cet axe : proche de la moyenne, donc neutre. En effet, le PSC est à Mons l'allié privilégié du PSB. Par conséquent l'électeur même par un sentiment anti PSB ne vote pas PSC non plus. Et celui qui désire, par habitude ou par opportunisme, que le PSB reste au pouvoir, celui-là vote PSB. Remarquons au passage que ce facteur « attitude par rapport au PSB » explique à lui seul 65,3 % de la dispersion des votes en faveur du PSB. C'est donc là, et de loin, la raison principale du vote PSB lors des élections communales.

A eux seuls, les trois premiers facteurs expliquent la plus grande partie de la dispersion des votes en faveur des partis « traditionnels » : PSC, 84 %, PLP 87,1 %, PSB 98,1 %, UDP 99,8 %. Par contre, ils jouent un beaucoup moins grand rôle pour les autres listes : RW 31,8 %, TPO 55,9 %, V 59,1 %, B/N 49,7 %. Les facteurs suivants vont donc correspondre à des motivations de vote spécifiques aux électeurs de ces partis. Ainsi le facteur n° 4 explique 63,4 % de la dispersion des votes RW. En fait, ce parti est celui qui détermine le plus ce facteur, qu'on interprétera comme un facteur « communautaire ». Le PLP était alors la liste qui apparaissait en octobre 76 comme la plus unitariste.

Enfin, le facteur n° 5 (fig. 3) est surtout déterminé par les blancs et nuls et la liste V. On peut donc considérer qu'il traduit le comportement des électeurs « mécontents » : la plus grande partie s'abstiennent, d'autres reportent leurs suffrages sur la liste écologique, qui bénéficie de sa nouveauté et de son « apolitisme ».

Ayant ainsi donné notre interprétation des différents facteurs, nous pouvons en reprenant le tableau 4, faire le bilan des raisons de voter pour chacun des partis aux élections communales.

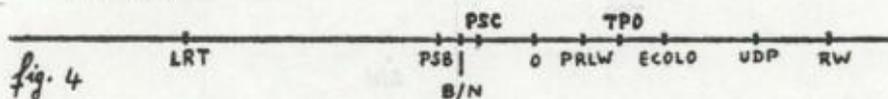
On vote PSB surtout pour le maintenir au pouvoir (facteur 3), puis

parce que c'est un parti de gauche (facteur 1), et enfin par opposition à la religion.

Les résultats du PSC dépendent dans des parts presque égales du facteur « politique générale » et du facteur « religion ». Ils dépendent un peu aussi des facteurs n° 6 et 7, qui n'ont pas été explicités (puisque le total pour le PSC des pourcentages de variations expliquées par les cinq premiers facteurs n'est que de 84,2%). Mais ces facteurs 6 et 7 concernent surtout TPO (total des 5 premiers facteurs : 62,5%). Il existe donc un comportement gauchiste spécifique. On vote PLP dans des parts à peu près égales pour des raisons de politique générale (facteur 1 : 29,5%), par opposition à la religion (facteur 2 : 31,8%) et par opposition au PSB (25,8%). Un peu aussi par opposition au RW (facteur 4 : 1%). Le vote UDP est lui surtout lié au facteur politique générale (82,9%). On vote également UDP par opposition au PSB (10%) et pour des raisons religieuses (6,9%). La liste écologique recueille des suffrages pour des raisons de politique générale (30,7%), par opposition au PSB (26,3%) et aussi par « mécontentement » (22,4%). Enfin, si les blancs et nuls sont très normalement dûs d'abord aux facteurs « mécontentement » (40,9%) on notera aussi qu'ils sont fortement liés au facteur religion (37,1%). Ils auraient même un aspect anti-religieux puisque sur la figure 2, le point représentant les B/N se trouve dans la partie droite. Il serait intéressant d'essayer d'expliquer ce phénomène plus en détail.

6. LES FACTEURS 2, 3, 4 ET 5 DES ELECTIONS A LA CHAMBRE

Comme il a été dit plus haut, pour les élections d'avril 1977, nous n'examinerons que le deuxième facteur. Il explique 12,9% de la variance totale, et classe les différents partis de la manière représentée ci-dessous :

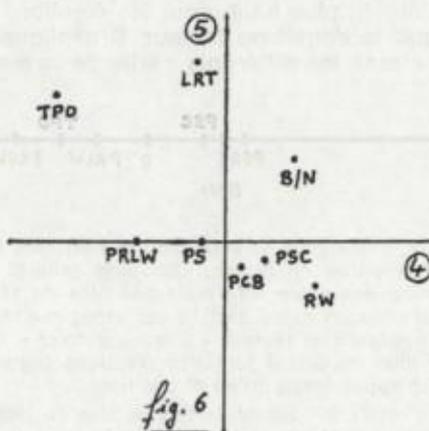
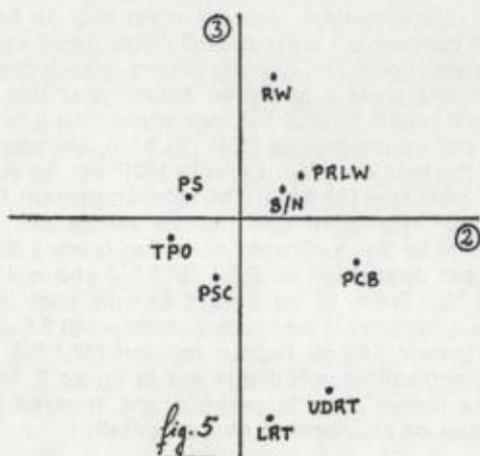


Le RW et l'UDP, d'une part, le PSB d'autre part sont les partis qui contribuent le plus à déterminer ce facteur. De plus celui-ci explique à lui seul 74% de la dispersion des votes RW, mais pas plus de 15% de la dispersion des votes en faveur d'aucun autre parti. Il est assez raisonnable de considérer qu'on est ici en présence d'un facteur « communautaire », qui jouerait très normalement un rôle plus important lors des élections législatives que lors des communales (où il n'apparaissait qu'en 4^e position).

Après le RW, c'est l'UDP qui détermine le plus ce facteur communautaire, qui apparaît donc comme étant le plus fédéraliste (car situé du même côté de O que le RW). Par contre, le PSB s'oppose à eux, apparaît comme le plus unitaire. Cela pourrait être dû à la structure encore nationale de ce parti à l'époque. Il est à noter que lors des communales, c'est au PLP que le facteur 4 opposait le plus le RW. Cette fois, le PRLW est plutôt du même côté que le RW. Cela n'a rien d'étonnant : puisque le PRLW contient d'anciens RW, et notamment le sénateur Lagneau qui était tête de liste RW lors des élections communales, les deux partis apparaissent aux yeux de la population comme beaucoup moins séparés par les questions communales qu'ils ne l'étaient auparavant.

Voici à présent pour les élections à la chambre de décembre 1978 les diagrammes représentant les facteurs 2, 3, 4 et 5, ainsi que le tableau indiquant le pourcentage de variation expliqué pour chaque liste par chaque facteur.

Les facteurs nos 2, 3, 4 et 5 sont beaucoup moins importants dans le cas des élections communales puisqu'ils n'expliquent respectivement que 5,2, 5,1, 3,8 et 1,8 de la dispersion globale des votes. On doit donc s'attendre à ce que leur interprétation soit moins aisée. On ne considérera donc ce qui suit que comme des hypothèses à vérifier.



	Facteurs					Total
	1	2	3	4	5	
PSC	92,2	0,9	4,4	1,7	0,6	99,8
PRLW	86,1	3,4	1,7	8,7	0	99,9
PSB	88,2	10,5	0,3	1	0	100
RW	26,4	1,7	50,9	14,3	3,2	96,5
PSB	89	9,1	1,3	0	0,5	99,9
LRT	7,6	0,3	19,1	0,3	15,5	42,8
TPO	1,8	4,9	0,1	24,8	17,5	49,1
UDRT	50,5	5,6	23,7	0,1	2,8	82,7
B/N	2	8,8	5,5	31,3	48,3	95,9

Tableau 5

Examinons d'abord le facteur n° 2 : il oppose les partis gouvernementaux PSB et PSC à tous les autres, sauf à TPO. Mais pour interpréter les premiers facteurs, nous ne tenons guère compte des petites listes qui ne jouent un rôle sensible qu'à partir du 4^e facteur. Ce facteur 2 pourrait donc jouer, pour les législatives de décembre 1978 le même rôle que le facteur 3 pour les communales de 1976 : il mesureront l'attitude par rapport au pouvoir en place. Environ 10 % de la dispersion des votes PSB, PCB et des blancs et nuls s'explique par ce facteur.

Quant au facteur 3, il concerne surtout le RW et est donc à rapprocher du facteur n° 2 de 1977. Son importance est moins grande en 1978 qu'en 1977 : 5,1 % au lieu de 12,9 %. Les problèmes communautaires joueraient donc un rôle moins grand qu'auparavant dans le choix des électeurs, ce qui peut se comprendre, les électeurs ne voyant plus guère de différence entre les positions des partis wallons sur le sujet. Certains, parce qu'ils sont lassés par cette question, ont reporté leur voix sur l'UDRT, nouveau parti à tendance « fiscale » qui apparaît ici comme opposé aux idées de régionalisation. 23,7 % de la dispersion des votes UDRT s'explique par ce facteur n° 3. Notons deux « changements de camp » entre 1977 et 1978 : le PSB passe du côté opposé à la régionalisation au côté favorable (voir les figures 4 et 5). Cela ne peut être dû qu'à la scission linguistique de ce parti. Enfin, l'UDP était classé en 1977 du côté régionaliste. Mais en 1978, le PCB est légèrement de l'autre côté. Ainsi, bien que le PCB ait été une des composantes de l'UDP, tout se passe comme si aux yeux des électeurs celle-ci était apparue comme un mouvement spécifiquement wallon, alors que le PCB lorsqu'il se présente seul, donne l'image d'un parti national.

Les facteurs 4 et 5 sont les premiers à expliquer une partie importante des blancs et nuls. On pourrait donc les considérer comme reflétant un mécontentement, ou plutôt des mécontentements. Le premier (facteur 4) amène aussi à voter RW mais s'oppose à TPO et au PRLW. Le second provoque de son côté des votes favorables tant à TPO qu'à la LRT. Ces courants demeurent trop peu importants pour que nous nous risquions à proposer une explication. Notons encore que les facteurs non explicités, n°s 6 et 7, concernent exclusivement les partis gauchistes LRT et TPO.

7. RESUME

La méthode utilisée permet une analyse assez fine des comportements électoraux d'une population donnée. Elle permet de juger l'importance réelle de comportements que l'on ne pourrait, sinon, que soupçonner. Son application se heurte toutefois au gros problème du recueil des données de base : le statisticien a besoin de renseignements qui sont actuellement indisponibles de manière officielle. Ceux qu'il peut rassembler sont toujours sujets à caution et parfois très peu fiables. Il serait souhaitable que les bureaux de dépouillement puissent systématiquement collationner leurs résultats urne par urne.

Dans notre cas, nous retiendrons plusieurs choses.

- Tant aux élections communales qu'aux législatives, le facteur le plus important est celui de politique générale. Il est toutefois nettement moins important aux communales. Celles-ci donnent lieu à des comportements plus diversifiés.
- Le facteur communautaire n'a qu'une importance limitée aux communales. Il a également tendance à perdre de son importance lors des législatives (et cela au profit du facteur « politique générale »).
- Tant aux communales qu'aux législatives de 1978, apparaît un facteur « attitude par rapport au pouvoir ». Celui-ci peut prendre suffisamment d'importance pour expliquer la plus grande partie des votes PSB lors des élections communales.

- Lors des élections communales, la présence sur la liste UDP de candidats issus du MOC se marque nettement par l'intermédiaire du facteur « religion ».
- Les facteurs « mécontentements » restent d'ampleur assez limitée. Ils expliquent non seulement la plus grande partie des blancs et nuls mais aussi des votes en faveur des listes gauchistes ou écologiques. Il faut envisager plusieurs raisons différentes de mécontentement, certaines favorisant une liste marginale plutôt qu'une autre.
- Enfin, il existe des raisons spécifiques de voter en faveur d'une liste gauchiste; elles sont vraisemblablement liées au caractère fortement minoritaire, voire marginal de ces listes.

Dans ce texte, nous ne prétendons pas énoncer de vérité définitive. Les interprétations que nous proposons devraient être confirmées par d'autres techniques. Pour ne pas allonger le texte, nous ne sommes d'ailleurs par entrés dans trop de détails. En particulier, nous nous sommes limités à examiner la position des listes par rapport aux différents facteurs, et non celle des différentes communes.

Pour terminer, il nous reste à remercier les militants et responsables de l'UDP Mons-Borinage (PCB, GPTC et indépendants), de la Fédération boraine du PSB, ainsi que le greffe de la Chambre des représentants qui ont rendu ce travail possible soit en récoltant les données de base soit en nous les communiquant.

LE FONDS D'HISTOIRE DU MOUVEMENT WALLON
recherche la collection ou tout numéro de la *REVUE
FRANÇAISE, GAZETTE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE*,
publiée par Raymond COLLEYE à Bruxelles, avant 1914.

Contacteur :
Madame Irène VRANCKEN
Conservateur du Fonds d'histoire du Mouvement wallon
Maison de la Culture « Les Chiroux »
8, place des Carmes — 4000 Liège

Tél. : 041/23.19.60 ext. 149 et 150.

En Belgique, c'est-à-dire quelque part

Pour préluder aux élections européennes, **Le Nouvel Observateur** a publié une série d'articulets sur les pays concernés. Cela nous a valu, dans le numéro des 4-10 juin 1979, l'interview par Elisabeth Schemla d'un jeune chômeur belge revenu de tout et professant, entre autres choses, que « L'ambition, ici, se limite à la tranquillité ». Plus loin, il expliquait encore que « Notre histoire n'étant pas passionnante, nous nous intéressons volontiers à celle des autres avec leurs grands hommes, leurs hauts faits ».

Ce qui me frappe, à la lecture de ces redites, ce n'est pas tant le masochisme qu'elles expriment — lequel est indéniablement belge ! — que leur caractère presque suranné. Celui qu'on nous présentait laconiquement comme « le jeune Serge » tenait, en fait, un langage de vieux.

Car il y a bien longtemps que, ailleurs ou chez nous, la Belgique, « terre de beurre et de lait », ainsi que le proclamait encore récemment un slogan très officiel, est tenue en piètre estime...

Ne remontons pas jusqu'à **La Belgique toute nue** du camarade Baudelaire... Beaucoup d'entre nous ont encore dans l'oreille cette phrase de Victor Segalen, dans **René Leys** : « Contre toute logique, en pleine Chine, j'ai choisi pour magister un étranger, un Barbare non lettré et, qui mieux est, un jeune Belge ! » (1).

Et dans **La deuxième mort de Ramon Mercader**, Jorge Semprun n'a pas craint de dire son dégoût des douaniers, en général, et surtout lorsqu'ils sont belges de surcroît ! On pourrait certes glisser bien vite sur ces boutades qui, plaisamment, ne transcendent au fond que le meilleur Coluche... Mais cela vaut peut-être la peine de nous y attarder un peu.

(1) Rééd. Gallimard, 1971, p. 17.

On trouve dans l'un des meilleurs livres de Vassilis Vassilikos, intitulé **Hors les murs** (2), une page qui a de quoi nous impressionner. Alors qu'il vient de décrire une avalanche de terre qui a enseveli les villages de Chelidona et de Gavro, en Evritanie, l'auteur grec conclut : « Devenus vieillards, ils se souviendront de la catastrophe de leur enfance et diront à leurs petits-fils : il était une fois ici... Malheur à ceux qui furent enterrés vivants comme dans une mine de Belgique ! »

Retenons ce cri : il donne à réfléchir.

Le jeune Serge et les milliers de semblables qu'il compte parmi nous paraît, en fait, convaincu que l'Histoire — pour ne parler que d'elle — s'arrête en-deçà de nos frontières. Et c'est un fait que la Belgique excelle à étouffer, oblitérer, gommer les péripéties et les faits divers qui jalonnent sa petite épopée.

Ainsi nous autocensurons aussi bien nos forfaits (voyez combien nous avons peu fait écho, dans l'ensemble, à notre équipée coloniale...) que nos plus mémorables réalisations. Tout se passe ici comme si le meilleur et le pire souffraient d'une moindre pesanteur historique. Et des générations entières d'écrivains se sont contentées, tandis que « le spectacle belge » se déroulait sous leurs yeux, de transposer, d'expatrier, d'exporter le vif de leurs sujets...

Que de romans bourgeois n'avons-nous pas dû lire où telle intrigue amoureuse, où telle péripétie sociale passaient allègrement la frontière outre-Québécoise pour acquérir plus de relief et de poids ! Comme si ce qui se déroulait à La Louvière, Maransart ou Barvaux gagnait en dignité voire en crédibilité si on le déplaçait à Lille ou à Villacoublay !

Et puis voilà qu'un écrivain de Salonique s'en vient nous révéler qu'il peut se passer, sur notre sol, des choses parfaitement dignes d'intérêt voire des choses terribles. Une de ces catastrophes minières, par exemple, qui, dans les années cinquante ont fait de la Belgique un pays particulièrement mortifère. Voilà le miroir qu'on nous tend brutalement. Ne détournons pas les yeux.

Il n'y a pas si longtemps, encore, nos écrivains se taillaient, allaient voir en France ou aux Pays-Bas s'il n'y avait pas une chance pour eux d'exister davantage. Quelque chose paraît bien avoir changé à cet égard. L'exode s'est interrompu. Beaucoup, désormais, ont plutôt choisi de rester. Il doit bien y avoir à cela une raison. Non pas que l'Histoire d'aujourd'hui nous implique davantage qu'hier : plutôt nous avons choisi de la regarder en face. A quoi bon jouer ailleurs les ethnologues en ballade ? Tâchons de comprendre ce qui nous touche de tout près. André Delvaux, Jean-Jacques Andrieu, Jean Louvet, pour ne citer que trois noms au hasard ou presque, sont de ceux qui ont dorénavant choisi de « chanter dans leur arbre » pour citer un mot du premier d'entre eux.

Oh ! n'allons pas croire qu'ils sacrifient pour autant à quelque indigénisme, à quelque provincialisme étriqué... Plus simplement ils veulent savoir de quoi ils parlent. Ce n'est certes pas sans risque.

Lorsqu'a paru mon roman **Les bons offices**, qui avait pour cadre le Proche-Orient mais aussi la Belgique, un critique parisien a relevé qu'il s'agissait donc d'un livre « doublement exotique ». Et, à la sortie de presse de **Terre d'asile**, qui relate l'implantation d'un réfugié politique chilien à Bruxelles et à Liège, un juré d'un important prix littéraire n'a pas craint de dire que ce récit « ne concernait pas les

(2) Maspéro, 1970, p. 41.

Français » (Sans doute aurait-il dû parler plutôt du sixième arrondissement ?)

Voilà peut-être le prix à payer. C'est peu de chose, quand on a le sens des responsabilités.

C'est celui-ci qui nous a amené à rester. A ne pas désertier le terrain. A ne pas abandonner la partie. Non que nous aimions excessivement ce pays. Et bien souvent il nous donne froid dans le dos. Mais nous avons la faiblesse de croire que nous avons quelque chose à y faire. La Belgique me fascine, comme me fascine le Tiers-Monde. Et paradoxalement pour les mêmes raisons (3).

Considérez la façon dont les écrivains allemands et autrichiens d'aujourd'hui évoquent leur berceau (ou leur charnier ?) natal. Tous autant qu'ils sont — les Peter Handke, Nicolas Born, Uwe Johnson, Martin Walsert, Rolf Dieter Brinkmann, Peter Weiss, Heinrich Böll —, ils donnent à voir un monde terrifiant et ils nous disent la déréliction à laquelle celui-ci les condamne. Mais c'est de là qu'ils ont décidé d'en parler.

Et puis voyez aussi de quelle façon l'irremplaçable Leonardo Sciascia nous entretient de cette Sicile qu'il dit « haïr et détester » mais dans la mesure même où il l'aime et « où elle ne répond pas au type d'amour qu'il voudrait lui porter » (4). Car il a su, en la regardant, tirer la synthèse qui lui livre la clé du monde d'aujourd'hui.

Je vien, en Iran, de visiter quelques intellectuels que menacent les foudres ubuesques de l'Iman : pour rien au monde, en auraient-ils le moyen, ils ne partiraient d'ici. Et un Milan Kundera n'a quitté la Tchécoslovaquie, la mort dans l'âme, que parce que sa parole n'y rencontrait plus ses destinataires.

Mais même dans nos démocraties — en Sicile ou en Belgique — il arrive que les intellectuels soient quelquefois traités en corps étranger. Raison de plus pour ne pas lâcher prise. Sinon qu'est-ce donc qu'écrire ?

Revenons à Vassilikos. Celui-ci s'est surtout fait connaître par un roman — **Z** — qui narrait les circonstances de l'assassinat du député de gauche Grégoris Lambrakis. Un film en a résulté. Tous nous avons lu le livre, nous avons vu le film alors que les colonels avaient déjà pris les rênes du pouvoir à Athènes. Il nous était loisible de penser que c'était là ce qui pouvait se passer dans un état policier et fasciste... Pourtant, à l'époque des faits racontés, la Grèce était encore une démocratie formelle.

Et toutes nos démocraties ont été ou sont encore le théâtre de pareilles péripéties. Mais qui, en Belgique, a, à ce jour, raconté — dans un roman, au théâtre, au cinéma — l'assassinat d'un Julien Lahaut ? (5) Du docteur Georges Laperches, pendant la guerre d'Algérie ? Voire de Patrice Lumumba ?

Serait-ce donc là l'Histoire d'un pays qui en serait privé ? Ou encore une Histoire peu « passionnante », pour reprendre les termes du jeune Serge interviewé par **Le Nouvel Observateur** ? Allons ! il n'y a qu'à se pencher, pour en ramasser, de l'Histoire. Une Histoire qui n'attend plus que ses scripteurs.

(3) Ce n'est pas tout à fait un concours de circonstances si c'est... à Téhéran, ce mois d'août, que j'écris ces lignes !

(4) **La Sicile comme métaphore**. Entretien avec Marcelle Padovani, Stock, 1979, p. 173.

(5) Au moment où nous écrivons ces lignes, nous venons d'apprendre que Philippe Sireuil et Jean Louvet avaient l'intention de broser un portrait scénique du leader communiste.

EN DIAGONALE

AU PAYS D'UBU-ROI L'ABSURDE FAIT LA LOI

Ce n'est pas trahir une vénération béate pour ces honorables institutions que sont le P.E.N. Club — Centre français de Belgique et l'Association des écrivains belges de langue française (où tout n'est certes pas pour le mieux dans le meilleur des mondes littéraires, mais où d'aucuns soutiennent un effort réel pour une réelle vie culturelle), que de faire ici écho à leur protestation commune contre une législation dont certaines conséquences ont de quoi laisser rêveur.

Il s'agit d'un arrêté royal du 15 décembre 1978, pris dans le cadre de la loi dite anticrise, à l'abri de tout débat, et conçu alors dans une forme d'application « transitoire ». Cet arrêté fixe aux « activités professionnelles » que pourraient encore exercer les bénéficiaires d'une pension de retraite, de rigoureuses limites.

Parmi tous ceux qui risquent, du fait de l'application stricte de cette mesure à partir du 1er janvier 1980, de se trouver privés d'une pension d'indépendant au montant d'ailleurs souvent dérisoire, figurent les artistes, écrivains et autres critiques littéraires, historiens, etc... Ceux du moins qui auraient l'outrecuidance, passé l'âge fatidique de 65 ans, de se croire encore le droit de créer — sinon bénévolement, pour les beaux yeux de la princesse Austérité.

« Supposez », lit-on dans un article du « Soir », signé Jean Tondeur et cité par le P.E.N. Club et l'A.E.B., « supposez que Beethoven soit belge, qu'il vive aujourd'hui et qu'il atteigne son soixante-cinquième anniversaire le 31 décembre 1979. Prêtez-vous au jeu de l'hypothèse au point d'admettre que, pauvre et génial, il ait fait une carrière de professeur au Conservatoire. Tout ceci étant admis, apprenez qu'il hésiterait sans doute à composer la « Neuvième symphonie » sous peine de voir sa pension supprimée ». Et de citer, pour s'en tenir aux grands noms, une série d'auteurs dont quelques chefs-d'œuvres ont été conçus entre 65 et 80 ans.

Au pays d'Ubu-roi, l'absurde fait la loi. Ou plutôt s'agit-il d'une certaine logique : celle de l'austérité... Mais cette dernière porte moins bien le masque du sérieux que ne se portent, malgré la crise, les profits du grand capital.

On ne pourrait donc, si l'on a passé l'âge et quoi qu'on ait à dire, à transmettre d'une vie, vendre un manuscrit, exposer des toiles, des sculptures ou des gravures, publier des critiques dans des revues ou participer à des émissions, poursuivre ou entreprendre une étude..., que dans des limites de revenus royalement arrêtées et souverainement arbitraires. Alors que, faut-il le rappeler, les carrières artistiques et intellectuelles n'apportent jamais — ou si rarement — la fortune. Alors que, poursuit l'article cité, « un pensionné, détenteur d'un portefeuille de valeurs financières ou immobilières, peut impunément — et c'est normal — le gérer pour autant qu'il paie ses impôts »... Cela ne serait plus vrai pour l'artiste ou l'écri-

vain, « exactement comme si le législateur pouvait décider (...) des années d'inspiration fertile d'un créateur ». Ce n'est pas en effet parce que le législateur semble affligé de gâtisme qu'il en irait de même pour tous les créateurs qui ont le mauvais goût de ne pas mourir jeunes.

Mais lorsque Jean Tordeur dit comprendre la volonté dudit législateur, « qui a voulu, en période de crise, protéger l'emploi, combattre le chômage en empêchant les pensionnés d'exercer des activités qui pourraient être confiées à de jeunes travailleurs sans emploi... », sans doute s'agit-il là d'humour à froid. Toujours est-il que, autant qu'un jeune a — ou devrait avoir — droit au travail, « ceux qui ont œuvré en vue d'une pension dans leur grand âge ont bien droit à cette garantie qui ne peut que favoriser leur sérénité et leur capacité de création. C'est un leurre de croire qu'il faille toujours souffrir pour créer ».

Quant aux possibilités de créer des emplois — si c'est là la volonté vraie du législateur — nous rappellerons qu'il en est bien d'autres, qui auraient le mérite civique de ne pas opposer les jeunes générations aux anciennes, ni des travailleurs à d'autres, mais bien l'intérêt public et les aspirations légitimes de chacun aux privilèges monopolistes.

En conclusion, le P.E.N. Club — Centre français de Belgique et l'A.E.B. se joignent à d'autres groupements pour exiger « la révision immédiate de cette législation stérilisante et absurde » et espèrent que les parlementaires feront en ce sens tout ce qui est en leur pouvoir. « Toutes les associations intéressées se proposent d'ailleurs de porter cette question devant l'Assemblée européenne de Strasbourg pour stigmatiser l'attitude de la Belgique, unique pays de l'Europe des Neuf à pratiquer une politique fiscale aussi inqualifiable vis-à-vis des écrivains et des artistes ».

Pierre ERGO.

DEUX DECRETS, MAIS PAS D'ARGENT

Une étude du CRISP sur la lecture publique

Cinquante-sept ans après la loi Destrée, deux décrets, votés l'un par le Conseil culturel (février 1978), l'autre par le Cultuurraad (septembre 1978) ont réorganisé la lecture publique en Belgique. La nécessité d'un révision de la loi Destrée était reconnue quasi unanimement et depuis longtemps : en 1966, Marcel Hicter en soulignait l'urgence en évoquant le danger pour la Belgique de tomber dans « un état de sous-développement et de sous-équipement culturel »...

Dans un Courrier hebdomadaire du CRISP, Serge Govaert et Anne Quinet rappellent la portée de la vieille législation, retracent l'évolution du secteur de la lecture publique, et après avoir analysé les deux décrets de 1978, s'interrogent sur leur efficacité et leur avenir.

C'est une étude par moment technique, mais dont l'intérêt historique et politique est évident : elle éclaire en effet ce qui, dans le domaine des bibliothèques publiques, différencie les deux communautés culturelles — impact profond de l'initiative privée catholique du côté néerlandophone, vitalité de l'initiative publique, surtout dans deux provinces du côté francophone. Elle a le mérite de poser clairement le problème du financement des bibliothèques publiques, que l'autonomie culturelle ne semble point avoir résolu...

UN SERIEUX RETARD

Notre pays est parti dans le domaine de la lecture publique avec un sérieux retard sur certains voisins, en particulier la Hollande et la Grande-Bretagne. Quand, en avril 1921, Jules Destrée, ministre socialiste des Sciences et des Arts, dépose son projet de loi sur le bureau de la Chambre, il entend avant tout faire des bibliothèques publiques un instrument d'éducation post-scolaire. Dix ans plus tard, le pays comptait mille bibliothèques de plus et 568 communes avaient été gagnées à la lecture publique. Mais 860 communes en restaient dépourvues, et finalement la loi Destrée avait surtout servi à multiplier les bibliothèques dans les communes qui en étaient déjà pourvues. En gros, le livre récréatif l'emportait, et de loin, sur la lecture dite sérieuse. Puis vint la crise, qui amputa brutalement le secteur de ses crédits...

Quand, en 1966, le Conseil supérieur des bibliothèques publiques fit ses comptes, il s'aperçu qu'en dépit d'un nouvel essor vers 1945, la lecture publique plafonne. A cette époque, en Belgique francophone, le réseau est essentiellement composé de petites bibliothèques aux collections relativement réduites, au rayonnement surtout local. La plupart d'entre elles n'ouvrent qu'une fois par semaine. Les initiatives ont une triple origine : communes, Eglise, mécénat. Les provinces de Liège et de Hainaut se taillent la part du lion avec respectivement 359 et 382 bibliothèques créées en 45 ans.

Du côté néerlandophone, c'est l'initiative privée qui est dominante, communes et province ne représentant pas 20 % du total.

De part et d'autre, les carences sont nombreuses : manque de coordination, de structuration, difficultés de financement. On constatera néanmoins que le ministère de la Culture néerlandaise inscrit

212 millions en 1978 pour la lecture publique, alors que le ministère de la Culture française n'en prévoit que 152 millions. Cela signifie qu'en quinze ans, les crédits de l'Etat à la lecture publique ont décuplé. Mais, ajoutent les auteurs du *Courrier hebdomadaire*, « on reste très en dessous des dépenses consenties à l'étranger ».

DES CERTITUDES THEORIQUES

Si les décrets adoptés par les deux conseils culturels apportent théoriquement — par les vertus de l'autonomie et les garanties du Pacte culturel — plus de certitudes sur le plan financier, dans la pratique, on est loin du compte. Govaert et Quinet rappellent à cet égard que « faute de moyens, il est arrivé qu'un décret voté régulièrement par le Conseil culturel ne soit même pas signé par le ministre concerné, ni par le roi ». Précisons avec eux qu'il s'agit du décret de 1975 instaurant un cours de natation dans les cinquième et sixième années de l'enseignement primaire, et que ce décret n'est toujours pas promulgué !

Entre la natation et la lecture publique, la similitude est évidente. Le problème « où trouver l'argent ? » est très mal résolu par les gouvernements successifs : les ministres de la Culture acceptent de laisser raboter leur budget et invitent les pouvoirs subordonnés à trouver des ressources (notamment) pour les bibliothèques publiques, alors même que les communes ploient sous les dettes. Le sénateur UDP Josse Gilquin soulignait déjà l'illogisme (et nous ajouterions : l'hypocrisie) de pareille attitude, lors d'une discussion du Conseil culturel en 1974.

Depuis lors, il s'est confirmé qu'un accroissement important de l'enveloppe budgétaire s'impose, pour sortir de la pénurie culturelle. Et le PCB a démontré qu'il est possible de trouver de l'argent, en effectuant d'autres choix politiques et budgétaires.

Ce n'est assurément pas le propos du CRISP de faire cette démonstration. Par contre, on trouvera dans l'étude de Serge Govaert et Anne Quinet une documentation précise sur le long travail parlementaire porteur des décrets — avec notamment des notations fort intéressantes à propos des références au Pacte culturel.

Rosine LEWIN.

UN ESPACE INQUIETANT

La droite use et abuse de la majorité de justesse qu'elle a conquis au Parlement européen. L'apport des conservateurs britanniques élus au scrutin majoritaire qui défigure les rapports de force réels n'est pas négligeable. Ils viennent de faire voter une résolution en matière de lutte contre le terrorisme qui doit susciter des préoccupations légitimes pour la défense des libertés individuelles et collectives. Soyons clairs. L'acte terroriste qui était souvent un geste désespéré a de tout temps été manipulé par les pouvoirs en place. Les conditions ont évolué et le terrorisme est devenu une technique de lutte contre la démocratie. Il entretient les réflexes conservateurs, justifie les mesures autoritaires. Son effet le plus sûr est de compromettre les efforts des mouvements qui luttent pour le changement et sert de prétexte à ceux qui, en ces temps de crise, rêvent d'un pouvoir fort. Les partis communistes ont toujours condamné nettement les actes terroristes et la pratique politique qui y est associée.

Mais le vote acquis au Parlement européen, sous le couvert de la lutte contre le terrorisme, sans en voir les causes et sans même le définir, vient d'ouvrir la porte à la limitation du droit d'asile, la simplification des procédures d'extradition et le renforcement de la coopération entre les services de sécurité et de police. Ici encore il faut affronter certaines réalités contemporaines. La mobilité de la délinquance, favorisée par l'assouplissement des contrôles frontaliers, notamment, entre les pays membres du traité de Rome, l'évolution effarante des techniques, posent des problèmes dans l'action contre le banditisme, la délinquance. Le terrain est glissant et l'Europe des polices, pudiquement qualifiée d' « espace judiciaire européen » par le président Giscard, peut devenir un instrument dangereux pour la sauvegarde des garanties démocratiques. L'absence de contrôle des Etats, des institutions sur les services de sécurité peut laisser s'installer l'arbitraire et la répression. L'escalade est rapide sur ce terrain. Un journal de la RFA écrivait il y a quelque temps que « les manifestations constituent le premier pas vers le terrorisme ». Personne encore ne tient ce discours en Belgique. Mais le « style » de certaines interventions policières dans notre pays, les « écarts » de la gendarmerie doivent éveiller l'attention de toute les forces démocratiques. A défaut le réveil pourrait être douloureux. Les libertés conquises se défendent chaque jour, pour les individus comme pour les collectivités.

Jacques MOINS.

A consulter sur le sujet :

- La notion d' « espace judiciaire européen », Jacques Moins, C.M. n° 53 (avril 1979)
- Institutions démocratiques, Jacques Moins, C.M. n° 47 (septembre 1978)
- Qu'a-t-il de rouge, ce terrorisme ? Enzo Roggi, C.M. n° 44 (avril 1978)
- Terrorisme : refuser les amalgames, Rosine Lewin, C.M. n° 40 (décembre 1977).

Des livres et des luttes



CONTRE-PROJET POUR L'EUROPE Un nouvel ouvrage du groupe d'économie marxiste (GEM)

Au terme d'une longue étude, fouillée, riche en tableaux commentés, dense de statistiques, les auteurs nous invitent à débattre des idées « presque nouvelles » qu'ils avancent avec netteté et parfois sur un ton assez péremptoire qui a le mérite de la clarté. Ils ne peuvent attendre de ces quelques notes de réflexion une « critique scientifique » pour l'excellent motif que leur rédacteur n'est point économiste et qu'il se borne à poser ou se poser quelques questions qui lui viennent à l'esprit pour avoir suivi depuis le traité de Rome les aspects politiques et sociaux de la construction communautaire. Il s'agit peut-être d'un discours parallèle.

Si le groupe d'économistes, de chercheurs du GEM, cimenté par une pratique collective a pu, comme il l'expose très franchement, poser à un moment de la recherche, que la communauté allait se décomposer : « L'Europe se désunit, premier titre choisi », et s'il affirme maintenant nettement que la construction européenne est irréversible et qu'elle va en s'élargissant, on peut se demander si dans cette modification de point de vue, argumentée et convaincante, il n'a pas été fait un peu rapidement bon marché de la dimension nationale. Celle-ci dira-t-on, est connue et l'interpénétration des économies est croissante, la transnationalisation des capitaux impressionnante. Mais avançons prudemment la question : peut-on déjà parler d'un mécanisme unique, le généraliser, ne doit-on pas être plus attentif aux multiples contradictions qui se développent à l'échelon national ? Non seulement lorsqu'il s'agit de décrire le processus actuel mais aussi, on serait tenté de dire surtout, lorsqu'il s'agit de dégager des solutions, de dessiner la branche démocratique de l'alternative, où les choix nationaux gardent toute leur importance.

Il est stimulant pour la réflexion politique que les auteurs se prononcent nettement pour l'Europe, en démontrent la réalité et le poids concret, les potentialités et nous proposent pour son avenir une autre image, s'efforcent de donner corps et substance à cette Europe des travailleurs qui ne peut rester un thème de discours abstraits. Ils seront d'accord pour dire que les interrogations restent nombreuses. Si l'intégration économique européenne et la diminution du poids de l'influence américaine est excellemment démontrée, ainsi que « plancher et plafond de cette intégration », si le mécanisme unique transnational progressivement mis en place est bien démonté, les questions se bousculent lorsqu'il s'agit d'avancer une solution. Si les redéploiements économiques sont conçus à l'échelle européenne et effectués dans une perspective européenne, le rôle des forces politiques, du mouvement ouvrier au même niveau

reste à dégager. L'existence du Parlement élu revêt, les auteurs le soulignent, une importance particulière pour dessiner une nouvelle stratégie. Ce Parlement ne peut être une simple caisse de résonance des débats nationaux, on doit pouvoir utiliser, comme ils l'évoquent, ce levier pour combattre la politique économique et sociale des grandes banques européennes. Ce n'est point verser dans le pessimisme que de voir le long chemin qui reste à parcourir sur ce terrain qui n'est pas seulement celui de l'économie. Il s'agit de bien apprécier les rapports de force, de rechercher les alliances et le dialogue avec les forces de progrès pour susciter une initiative politique autonome de l'Europe.

Dans le contre-projet pour l'Europe on peut trouver, parmi des formules-choc, l'affirmation particulièrement importante et la démonstration solide qu'il y a, de plus en plus, une base objective pour fonder une réelle indépendance de l'Europe, un marché commun élargi qui peut nouer de nouveaux rapports avec le tiers-monde et les pays socialistes. La volonté affirmée également de se débarrasser de schémas dogmatiques doit permettre de mieux ouvrir le débat.

Réfléchissant sur le passé de l'action politique des partis communistes, les auteurs en montrent les limites à l'échelle de l'action européenne (p.50) « Une pensée politique plus autonome, moins dogmatique, plus attentive à « ce qui se passe dans la tête des gens » aurait permis une autre approche du problème. Elle aurait mieux pu capter les aspirations des masses et les orienter vers des alternatives positives et concertées pour construire une Europe plus démocratique ». Cette critique franche, sévère même doit aider à dégager un contre-projet. Ici, avec la même netteté, je dirais que les propositions me laissent quelque peu sur ma faim. Le GEM indique lui-même les limites de son propos : « Le contre-projet se limite à la problématique économique... Nous savons aussi que tout objet de recherche est nécessairement limité. Le nôtre se limite explicitement et consciemment à quelques domaines du champ économique » et plus loin : « nous sommes également conscients du fait que de larges volets sociaux, culturels voire économiques sont absents de ce contre-projet. »

Peut-être faudrait-il creuser davantage la question pertinemment soulevée des deux langages du Traité de Rome. Car si le langage de la bourgeoisie européenne a dominé jusqu'à présent, on peut s'appuyer sur nombre de dispositions du Traité pour lui donner un contenu démocratique, peser sur les réalités nationales et sortir de l'équivoque. A cet égard certaines exigences avancées (p.317) au sujet des conditions de coordination des forces progressistes peuvent apparaître comme volontaristes. Il est vrai qu'il n'est pas interdit de rêver et que certaines réalités galopent parfois plus vite que l'imagination. Ainsi s'attachant au « dixième Etat européen, ou les travailleurs immigrés dans la communauté », les auteurs ont pu légitimement souligner que « les premiers citoyens de l'Europe sont déjà nés; l'internationalisme ouvrier a des bases d'édification; l'idée de peuple peut progresser pour abandonner le fondement juridique de l'Etat de droit et pour découvrir le travail comme source de droits ».

Jacques MOINS.

MARXISME ET LITTERATURE

Un ouvrage de Jean-Maurice Rosier

Traiter des rapports entre marxisme et littérature peut paraître ambitieux. L'ampleur du sujet est telle qu'on s'exposerait inévitablement aux lacunes, voire au schématisme. C'est la raison pour laquelle Jean-Maurice Rosier a limité son sujet à la période 1945-1978, pour ne prendre en considération que la critique littéraire marxiste française (1).

Ce travail qui, à l'origine, fut une thèse de doctorat défendue en 1973 à l'ULB, constitue le premier panorama de cette tendance d'étude littéraire française. C'est dire que les spécialistes y trouveront leur compte. Mais les besoins de l'édition imposant remaniements et synthèse, le profane intéressé par « la littérature » pourra, lui aussi, tirer profit de la lecture de ce livre.

L'ouvrage est bâti selon une architecture logique et somme toute fort simple. A sa base, un postulat : on ne peut parler des rapports entre marxisme et littérature en France qu'en se reportant aux écrits de Marx et d'Engels sur le sujet. Ceux-ci furent réunis par Jean Fréville en un volume paru pour la première fois en France en 1936 et réédité en 1954 (2). Juste retour aux sources, car d'elles dépendent les diverses interprétations qui seront faites de ces écrits. Le malheur veut que ces textes recourent à des expressions et formulations souvent ambiguës, car dépourvues de rigueur théorique. Face au foisonnement des interprétations critiques existantes, J.M. Rosier a opté pour un classement en trois grands courants, chacun d'eux institutionnalisant sa pratique « en privilégiant un certain type d'analyse effectué par Marx et Engels au détriment de la pluralité des lectures auxquelles ces derniers ont successivement recours » (p. 21).

L'INTERPRETATION « ORTHODOXE »

La première interprétation, dite « orthodoxe », s'est surtout cristallisée autour et à partir de la période stalinienne. Selon elle, Marx et Engels ont opéré dans le domaine esthétique un renversement de la vieille pratique idéaliste. Ce dépassement dialectique a servi de justification à l'instauration des fondements d'une esthétique normative connue sous le nom de « réalisme socialiste ». Cette tendance a officiellement vu le jour en URSS en 1934 au Congrès de Kharkov, mais elle était en gestation dans ce pays depuis une trentaine d'années (les spécialistes sont aujourd'hui d'avis d'en faire remonter l'origine au roman de Gorki, « la Mère », paru dans la première décennie de 1900). C'est précisément Gorki qui sera le grand initiateur de cette méthode de création et d'étude littéraires à partir de 1934, le relais entre le politique et le littéraire s'opérant par l'intervention de Jdanov, dont la toute-puissance ne cessera de croître.

Les répercussions du réalisme socialiste en France se marquèrent plus particulièrement après 1945. J.M. Rosier se livre à une étude fort

(1) «Marxisme et littérature — la critique littéraire marxiste française (1945-1948) — histoire/théorie/perspectives», Edité par la Fondation J. Jacquemotte (1979). Prix : 300 FB (+ 20 F de port). L'ouvrage est envoyé après versement de cette somme au C.C.P. n° 000-0188745-60 de la Fondation J. Jacquemotte, av. de Stalingrad 20, B-1000 Bruxelles. — Tél. (02) 512.90.12.

(2) « K. Marx et F. Engels, sur la littérature et l'art », Ed. Sociales, Paris.

intéressante du processus de transformation des écrits de Marx et d'Engels en des préceptes très conservateurs selon lesquels une permanence des structures capitalistes entre le 19^e et le 20^e siècle justifie un refus de toute recherche formelle et consacre par là-même un réalisme d'origine balzacienne, actualisé de quelques pensées marxistes.

L'INTERPRETATION HEGELO-MARXISTE

Un second courant abordé par l'auteur rassemble des études dont le dénominateur commun consiste en une constante référence au pôle hégélien de la pensée marxiste. Après une incursion dans « le rapport/confrontation avec l'esthétique de Hegel », J.M. Rosier examine les fondements théoriques de ce courant essentiellement bâti sur le couple « totalité/aliénation ». Le premier membre de ce couple implique le refus de « privilégier un facteur quelconque de l'ensemble du processus de la vie sociale ». D'où le rejet de la mécaniste théorie du reflet et la libération des « activités artistiques et humaines du pesant déterminisme économique » (p. 90). Le concept d'aliénation, quant à lui, fait partie intégrante de la définition marxiste de l'homme. Désignant un état de non-plénitude, il caractérise l'incapacité de l'homme à jouir pleinement de toutes ses facultés par suite des conditions extérieures (politiques et économiques). D'où la lutte pour la suppression de ces conditions aliénantes et la lecture d'un Marx prométhéen et messianique (p. 93).

Cette conception est partagée, note J.M. Rosier, par tous ceux qui rêvent d'une libération esthétique-poétique-érotique de la vie : Breton, Fromm, Marcuse, Reich, Sartre, nombre de gauchistes et d'« intellectuels des pays de l'Est qui souhaitent l'avènement d'un socialisme à visage humain » (p. 94) : le printemps de Prague en fut l'expression politique la plus structurée. Des conceptions « prolétariennes », nihilistes à l'égard de « l'art bourgeois », aux partisans d'un art révolutionnaire en passant par les sociologues littéraires marxistes, la critique et la création littéraires abondent d'hégélo-marxistes. Citons pêle-mêle : le Living Theatre, Bread and Puppet, Magic Circus, Garaudy, Lefèbre, Axelos, Goldmann, Barberis...

L'INTERPRETATION MARXISTE FORMALISTE

La troisième interprétation des écrits de Marx et d'Engels, la plus récente, semble bien être la plus féconde. C'est en tout cas à elle que vont les préférences de l'auteur, dont une certaine démarche althusserienne ne se dément jamais au fil des pages. Cette « critique marxiste formaliste » puise ses sources tant dans les écrits des pères fondateurs que dans ceux des désormais célèbres formalistes russes, trop longtemps occultés par le stalinisme. Cette « fille de la déstalinisation » s'est aussi considérablement alimentée des apports de la psychanalyse, de la théorie des idéologies et de la linguistique. J.M. Rosier passe en revue toutes ces références, essayant d'évaluer l'impact de chacune d'elles dans la constitution d'une théorie d'ensemble du fait littéraire en tant que pratique de production/transformation du sens.

Ce chapitre du livre est à mon avis le plus important. Il débouche d'emblée sur une série de perspectives dont l'une des plus lourdes d'enseignements « oriente la recherche marxiste contemporaine en sa branche formaliste à constituer tout à la fois et conséquemment

une science du littéraire et une histoire de la littérature dont les bases théoriques seraient le marxisme ». Et l'auteur d'ajouter que ceci « reviendrait à ne plus entériner les choix idéologiques de la bourgeoisie dans la constitution du corps littéraire et à préparer par ce travail (de subversion et non de contre-culture) les conditions superstructurelles de l'avènement du socialisme » (pp. 179-180).

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, ce livre à l'aspect théorique indéniable ne perd jamais de vue la pratique possible et nécessaire. Partant du principe que lire et écrire ne sont pas des besoins naturels mais des pratiques culturelles, Jean-Maurice Rosier considère donc les fondements théoriques qui leur sont dialectiquement liés. C'est un travail d'une importance capitale et que l'auteur poursuit actuellement au sein du Groupe de recherches pour une approche matérialiste des textes (GRAM-Textes) (3). Gageons que la lecture de ce livre dissipera plus d'un malentendu, jusqu'ici jamais abordé d'un point de vue global.

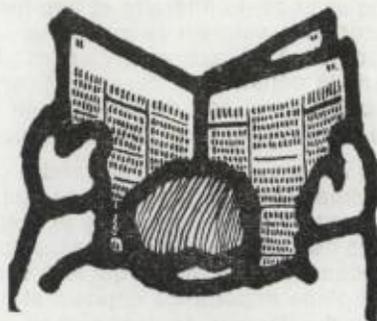
Didier DUPONT.

(3) Voir « GRAM-Textes se présente », C.M. n° 49, novembre 1978. Adresse de contact : GRAM-Textes, c/o Didier Dupont, Koning Albertstraat 60, B-1600 Sint-Pieters-Leeuw.

Voir aussi, entre autres, à propos de littérature :

- Notes sur la littérature prolétarienne en Belgique (1918-1940), Paul Aron et Didier Dupont, C.M. n° 57 (septembre 1979)
- La littérature prolétarienne en France (1920-1930), Jean-Maurice Rosier, C.M. n° 56 (juin 1979)
- Théâtre / Roman, Jean-Maurice Rosier, C.M. février 1975.

Revue



Socialisme

Beaucoup à lire dans le n° 153 (juin 1979) de « Socialisme ».

D'abord, le texte intégral des travaux de la Commission Energie du P.S., travaux qui ont servi de base aux séances estivales du Conseil général de ce parti.

Ensuite, le bilan, tracé par Daniel Norrenberg, d'une année de « plan Spitaels ». Enfin, avant d'en venir aux chroniques des livres et des revues, les réflexions de R. Anciaux sur les causes de la récente poussée de l'activisme musulman.

Le bilan de D. Norrenberg s'intitule : « Relever le défi du sous-emploi ». Ce défi — que nous appellerions plus franchement celui du chômage —, l'auteur en prend la mesure : il voit son ampleur ainsi que les conséquences dramatiques qu'il entraîne dans les masses : angoisse, manque de confiance dans l'existence, perte de combativité. Mais face à ce « séisme », il professe que la mise au travail pour un an (ou maximum deux ans) de 25.000 chômeurs est une idée « aux perspectives illimitées ». Et il écrit même que par la mise en pratique de cette idée, « le socialisme montre la voie à un meilleur emploi... ». Il est souvent réconfortant de rencontrer des gens enthousiastes. Avouons que les ferveurs de M. Norrenberg nous laissent perplexes.

Une fois encore et à bon droit, l'accent est mis sur un constat : de nombreux besoins collectifs restent insatisfaits. Le « troisième circuit » de Guy Spitaels part de ce constat et entend y répondre par le recrutement de 25.000 chômeurs « pour des objectifs précis et limités dans le

temps, d'intérêt général, culturel ou social ». Mais les exemples montrent que les objectifs du CST sont rarement « limités dans le temps » : les puéricultrices engagées au titre de CST par le ministre Hoyaux pour secourir les institutrices maternelles seront aussi nécessaires demain et après-demain qu'aujourd'hui. Les classes surpeuplées avec forte population immigrée connaîtront encore pendant longtemps des problèmes de rattrapage, et ce ne sont d'ailleurs pas les seules qui vivent ces problèmes. Le renforcement du personnel éducatif en faveur de l'Office de la protection de la jeunesse répond à un besoin très durable et probablement croissant. Comment donc un engagement d'un an peut-il répondre à ces besoins ? D. Norrenberg déclare : « si des besoins permanents doivent être rencontrés, il importe de persuader le Parlement de la nécessité de pouvoir disposer des moyens pour les satisfaire à l'échelon administratif le plus indiqué... » Mais c'est précisément ce que s'interdit une majorité parlementaire conquise semble-t-il par la politique de gestion de la crise... Certes, D. Norrenberg cite aussi des exemples de besoins non-permanents. Le plus convaincant est celui qui procède de la désaffectation de l'usine MMRA d'Athus : nous lui concédons volontiers que le démontage de cette usine sidérurgique, la seule de la province, mise à mort par Arbed et la CEE, pour en faire un joli square constitue « un objectif précis et limité dans le temps ». Mais la plaisanterie est amère et on ne conseillera pas à M. Norrenberg d'aller la défendre à Athus... Soyons sérieux : il est bien

vrai qu'un « éventail impressionnant d'activités » pourrait être développées pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Mais il ne suffit pas de quelques milliers d'emplois temporaires et marginaux pour y faire face. C'est la création d'emplois à part entière qui s'impose, et qui est possible.

Les notes de R. Anciaux sur l'activisme musulman sont intéressantes. L'auteur tente de faire la part entre des clichés très répandus dans l'opinion occidentale et la réalité complexe du monde musulman. « L'Islam immobiliste, passéiste et fataliste, dont l'Occident a gardé l'image, écrit-il, n'est pas le produit d'une tare originelle, mais le fruit d'une évolution historique déterminée par les choix politiques des détenteurs du pouvoir ». Et de rappeler la collusion entre Occident et colonialisme, pour faire comprendre comment « l'Islam redevient le point de ralliement culturel et le ciment de tous les peuples musulmans contre le colonialisme ». Dès lors, dénoncer le « fanatisme religieux » peut, dans certains cas, être le signe d'une ignorance des réalités. « Lutte pour une société solidaire, plus fraternelle, combat contre l'impérialisme politique et économique des puissances industrielles, et surtout, dans la phase actuelle du réveil de l'Orient, rejet catégorique de l'impérialisme culturel occidental et volonté de retrouver son identité culturelle, constituent les motivations essentielles des intellectuels ralliés aux mouvements activistes musulmans », note encore R. Anciaux. Voilà qui tranche fort heureusement avec un européocentrisme trop courant. Une remarque cependant : l'auteur est-il si sûr que dans l'Egypte de Nasser aucune amélioration notable n'avait été apportée à la situation de la majorité ?

R. L.

Socialisme, juin 1979 - 13, Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles - 120 F.

La Revue Nouvelle

L'enfant quotidien

L'excellent numéro (1) que la « Revue nouvelle » consacre à l'enfant confirme que cette année qui lui a été attribuée aura été, malgré l'hypocrisie des discours et la démagogie des pouvoirs, l'occasion d'une réflexion utile, d'une prise de conscience pour beaucoup.

N'ignorant pas ce que le thème implique à l'échelle mondiale, ni les « effets de misère » qui subsistent en Belgique, la rédaction de la revue a néanmoins choisi de parler surtout de l'enfant tel qu'il vit, tel qu'on le vit, dans la plupart des familles de chez nous.

En jetant d'abord un regard démystificateur sur le passé : c'est ce que fait Hedwige Peemans-Poulet dans son article, « L'enfance, une sombre histoire ». Le mythe du « bon vieux temps » s'estompe à la description des conséquences qu'ont eues, à travers les siècles, des conditions et une durée de travail abrutissantes ainsi que l'absence d'un code moral fixé en matière de traitement des enfants : de la pratique de l'infanticide largement répandue dans l'Antiquité, et souvent camouflée dans la suite en accidents, à celle de l'abandon quasiment institutionnalisée au XVIIIe siècle, sans oublier l'exploitation des enfants. Ce n'est qu'à notre époque, conclut l'auteur, qu'il est possible à la majorité des parents — dans nos pays — de n'avoir que les enfants qu'ils désirent, de s'en occuper tant soit peu et de les aimer pour eux-mêmes. Malgré les insuffisances, « la crèche est une victoire, pas une déchéance ».

Pour Marc Delepeleire, il s'agit de reprendre globalement le problème de l'enfant, à l'instar de ce qui se passe pour les problèmes écologiques. Nous sommes d'accord. Mais là où l'auteur voit comme obstacle à l'avènement d'une société « enfants admis », « d'abord l'indifférence de l'ensemble des forces progressistes et des organisations qui les incarnent », nous mettrions comme une nuance — même s'il est vrai qu'il reste beaucoup de chemin à faire, de ter-

rains encore trop peu occupés par les forces de gauche. De même, lorsqu'il affirme : « plus redoutable encore est la méfiance, voire l'opposition du courant féministe », il y aurait lieu de distinguer. Comment dissocier libération de la femme et revendication des conditions permettant que l'enfant soit vraiment désiré et organisant son meilleur accueil ? Et l'obstacle premier et le plus redoutable n'est-il pas dans des structures sociales, dans un pouvoir fondés sur des intérêts étrangers à ceux de l'enfant comme à ceux de ses parents, homme et femme ?

L'article empreint de sensibilité de Géry Coomans, « Un père de famille maternant », reconfortera en tout cas les mères et — souhaitons-le — inspirera les pères.

De Danièle Flagey, des réflexions intéressantes sur le rôle des frustrations — en positif et en négatif — dans la constitution de la personnalité. « C'est souvent à l'adolescence » que la vulnérabilité affective « se révèle de façon tragique ». Pour Françoise Dineur, « L'adoption est subversive ». Contre le racisme, notamment. Elle aide aussi à voir que, d'où qu'ils viennent, les enfants sont « autres » : « Ils ne nous appartiennent pas. Ils font halte dans le creux de nos existences ».

Patrick De Neuter, quant à lui, nous entraîne sur les pentes de la psychanalyse, dans le domaine des choix inconscients qui influencent les destinées. Un article d'un abord assez difficile avec ses concepts freudiens, où l'on rappelle qu'être parents n'est jamais sans risques car c'est aussi « une aventure dont certains protagonistes sont méconnus ». Et de souligner que le brouillage de la communication, quand il existe, « ne peut s'atténuer que grâce au temps pris par les partenaires pour parler et pour écouter ».

D'Hedwige Peemans-Poulet encore, un autre article : « Enfant désiré, autre enfant ». Alors que jadis « les mal et moins aimés étaient dans la masse avec les autres », « aujourd'hui qu'on ne s'entoure plus que de ceux qu'on désire, qu'on veut aimer », les mal-aimés sont les exclus, les marginaux. La plus grande place faite

à l'affectivité dans les familles d'aujourd'hui, rend plus cuisants les manques et les échecs de l'éducation. D'où une responsabilité sociale plus grande vis-à-vis de la jeunesse délinquante et/ou marginalisée.

Ceci d'autant plus, qu'on assiste ces dernières années à une dégradation de l'insertion sociale des jeunes. C'est ce qu'évoque Albert Bastenier lorsqu'il développe l'idée que « la jeunesse inspire le désarroi plutôt que l'espoir » : avec l'affaiblissement du rôle intégrateur de la famille traditionnelle, avec « la constitution de la jeunesse comme groupe social relativement homogène et distinct », avec « une certaine faillite des appareils éducatifs », s'est dégagé « un des traits caractéristiques de notre société qui est la crise d'identité des jeunes ». On n'est pas obligé pour autant de partager la thèse, soumise par l'auteur à la réflexion, d'un « début de retournement des attitudes devant l'enfance », après une période de « concentration affective sur l'enfance » aux XIXe et XXe siècles. Thèse illustrée notamment par la « pénurie d'enfants » que nous constatons aujourd'hui. Une notation me semble en tout cas assez juste, chez beaucoup de nos concitoyens : « Ils (les enfants) ne sont plus comme l'effigie des espérances qui accompagne le cours du monde. On se demande dès lors s'il faut en avoir. Et surtout, pour quoi faire ».

En tout état de cause, il me semble vrai qu'il faille prendre en compte le fait d'une certaine marginalisation tendancielle des jeunes d'aujourd'hui, sur fond de crise « organique » d'un système qui ne sait plus quelle place — pas seulement économique — attribuer à la jeune génération. Progrès il y a eu, oui ; mais il est à défendre. Et on débouche très vite sur un choix de société.

P. E.

Juin 1979. *La Revue Nouvelle*, rue des Mouchons 3-5, 1000 Bruxelles. Le numéro : 140 F.

Centres PMS, école et sélection sociale

La Revue Nouvelle de juillet-août 79 consacre un dossier aux Centres psycho-médico-sociaux. Ces centres qui en relais avec le réseau scolaire orientent les études de nos enfants, ont-ils une fonction neutre, permettent-ils un choix rationnel ou sont-ils responsables d'une orientation sociale précise qui perpétue les inégalités sociales existantes ? En clair, les enfants d'ouvriers sont-ils maintenus dans la classe ouvrière — avec ce que cela suppose, dans cette société, de limitation du droit au savoir — et les enfants de bourgeois dans la classe bourgeoise avec ses privilèges « naturels » ?

Michel Legrand et Philippe Stasse partent du principe que l'école par la sélection qu'elle opère participe à la reproduction des inégalités sociales. M-T Dewez et Ludo Wirix démontraient en 1973 que les écoles techniques constituaient l'apprentissage d'une soumission à l'usine (1). Les P.M.S. sont-ils les agents d'une politique ? La réponse est oui sur base d'un travail établi sur l'année scolaire dans un centre PMS libre de la région bruxelloise. 419 dossiers dépouillés, le relevé du passé scolaire de l'enfant, les résultats des tests, les avis d'orientation du psychologue, la famille, l'école, l'enfant, autant de données sérieuses qui débouchent sur plusieurs impostures.

Redoubler à l'école primaire orienter vers l'enseignement technique, un minimum de 70 % est un préalable à l'orientation vers les humanités latines... Appliquer de tels postulats c'est évacuer les problèmes personnels des enfants, de leurs familles. Il est clair par exemple qu'un divorce ou l'arrivée dans un pays étranger constituent des handicaps suffisants pour handicaper un enfant au niveau de ses résultats scolaires.

Les tests. Il y a vingt ans, les instituteurs eux-mêmes, prenaient cela avec le sourire. Aujourd'hui les parents préoccupés par les difficultés scolaires de leurs enfants y sont sensibles. Le reproche essentiel fait aux tests et au quotient d'intelligence est basé sur les références de ces tests qui favorisent inévitablement l'enfant issu d'un milieu culturel élevé, au détriment des autres : test Coetsier basé sur l'intelligence

verbale, et test de Gédéon basé sur les relations spatiales. Les résultats sont là : résultats bons, 18 % de la classe ouvrière, 29 % de la classe moyenne, 47 % de la classe supérieure. Cela tient évidemment à l'emploi et à la recherche d'un vocabulaire « châtié » qui déconcerte les enfants de la classe ouvrière. Car comme le démontre un sketch du Foyer Culturel Retinnois, le mot grève signifiera arrêt de travail pour l'enfant d'ouvrier et terrain plat au bord de la mer pour l'enfant de bourgeois.

Le psychologue dans ce dossier de 18 pages est au banc des accusés. Il faut reconnaître honnêtement que les psychologues ne sont pas les seuls responsables. Les enseignants qui « travaillent avec la tête de classe » ou qui par surcharge de classe ne peuvent aider les élèves en difficulté participent aussi — ne serait-ce que malgré eux — au renforcement des inégalités. Ce qui est reproché à travers l'exemple de ce PMS bruxellois c'est finalement un attachement à des méthodes traditionnelles établies par la bourgeoisie et un manque de recherches et initiatives parallèles.

Parmi les anomalies succulentes : le « test du latin », alors qu'il n'y a pas de test évaluant la capacité aux études techniques. Là aussi les « psy » tranchent dans le vif : avis favorable aux humanités latines, 9 % de la classe ouvrière, 37 % de la classe moyenne, 65 % de la classe supérieure. Il est vrai que dans la réalité certaines réussites d'enfants issus de la classe ouvrière et les échecs en section latin-grec des enfants de la classe moyenne et supérieure auraient dû amener à plus de prudence...

Sur le plan des innovations, existe un test « d'intérêt », moins discriminatoire mais auquel les psychologues accorderaient peu de signification d'après les auteurs de l'article.

Autre reproche vis à vis du psychologue : il se laisse influencer par l'avis du conseil de classe et n'ose pas aller à l'encontre de l'image que l'école a de ses élèves. Vérité qu'il faudrait nuancer en fonction des PMS et des équipes qui la constituent car des directeurs de PMS se sont déjà insurgés avec succès contre les jugements rétrogrades de certains établissements scolaires.

Michel Legrand et Philippe Stasse sont conscients des limites de leurs propos : un seul centre interrogé, l'orientation scolaire seule a été mise en question et cela en sixième primaire dans l'optique d'un système scolaire dominé par l'enseignement traditionnel. Il n'en est pas moins vrai que ce dossier constitue une sonnette d'alarme pour les travailleurs des Centres PMS qu'ils soient psychologues ou assistants sociaux. De même l'école de l'instituteur au directeur trouvera matière à réflexion dans l'article de Jean Daems et Jean-François Hogue : « Le Centre PMS, au centre de quoi ? ». La question insidieuse du rapport entre deux institutions, le PMS et l'école. A savoir que l'un ne cautionne-t-il pas l'autre ? Or à l'heure actuelle, un travail « alternatif » est possible. Le psychologue peut informer l'instituteur de ce qu'il ignore et inversement. Mais cela demanderait aussi une transformation de l'école dans sa pratique quotidienne. Comme par exemple, l'abus des devoirs à domicile. Ils se font dans un bureau en milieu aisé chez les uns, dans la cuisine et avec la télévision en bruit de fond chez les autres...

Les PMS vu leur position clé dans le système scolaire (à côté et pas dedans), vu l'élargissement de leur temps d'intervention dans le rénové seront amenés comme le concluent Jean Daems et Jean-François Hogue à prendre position face au fonctionnement du système scolaire.

C'est là une des phases du contrôle social de la population et il nous faudra prendre garde à ce que le schéma école-orientation scolaire-usine ne soit pas le billet systématique d'une classe sociale déterminée. Aux parents de se défendre et de s'organiser, aux travailleurs progressistes des écoles et des PMS de réagir avec eux.

J.P. KEIMEUL.

(1) Contradictions n° 4, Juillet-Décembre 73. De l'École à l'Usine, l'apprentissage d'une soumission.

Bulletin de la FAR

Un sommaire varié pour le numéro 97 (avril 79) du « Bulletin de la F.A.R. ».

Au chapitre de l'actualité syndicale, de grands événements de lutte et d'espoir : la constitution du « mouvement syndical wallon » et la manifestation des 80.000 à Namur le 29 mars dernier. « Demain, si rien ne change... ». Les paroles de combat qui concluent l'allocution de Jean Gayetot, publiée dans ce numéro, trouveront il faut le souhaiter, des échos nombreux et prolongés. Car demain, c'est aujourd'hui. Et rien n'a changé.

La fraude fiscale entre autres, imputable en premier lieu au grand capital, se porte toujours aussi bien — même à la lumière du scandale de l'Eurosystem — que nous le décrit Max Franck, professeur à l'ULB.

Les 36 heures, dont on pouvait en avril espérer un début de réalisation, sont renvoyées aux calendes grecques. Serge Beelen ouvre ici le premier volet — jusqu'à 1921 — d'une étude riche d'intérêt consacrée à la réduction du temps de travail, cette revendication toujours actuelle. L'histoire commence au XVI^e siècle... Et l'on apprend que la bourgeoisie en Belgique est restée plus longtemps qu'ailleurs, insensible aux pressions humanitaires en faveur de l'allègement de la durée du travail. En matière d'« arguments » contre la revendication, les « messieurs en gibus » — avec les ministres De Wulf et autres pour commis politiques — ne manquent pas plus d'aplomb aujourd'hui qu'avant-hier.

Quant aux « libertés en péril », dont nous parle Sylvain Bailly à propos d'une publication de l'Association des juristes démocrates, « Klaus Croissant et nous », on peut en reparler à la lumière de l'affaire Graindorge et du fichage de syndicalistes par la gendarmerie.

Quoi de neuf encore quant à la suppression du cumul des revenus des époux ? On lira en tout cas utilement, dans un ordre d'idées analogue, le dossier des

services d'études de la FGTB sur la séparation de fait ou de corps, le divorce et les inégalités qu'entraîne la législation en la matière.

A propos de l'Année de l'Enfant qui touche à sa fin — ce que n'attend pas le gouvernement pour s'en prendre aux allocations familiales —, Anne-Marie Lizin-Vanderspeeten éclaire l'attitude ambiguë de la Belgique envers l'apartheid. Mais Simonet, ministre des Affaires étrangères, vient par ailleurs de donner carte blanche à Mobutu, dont le régime avec celui de la R.A.S. compte parmi les pièces maîtresses de la stratégie de l'impérialisme en Afrique.

Rien n'a donc changé non plus, quant à la soumission de notre pays aux desseins de ce dernier. Des desseins nourris au sein de la Commission Trilatérale, dont Jean Auger retrace l'historique et montre le rôle politico-économique, expliquant notamment comment Carter en est un pur produit. Parmi les membres connus de cette assemblée de personnalités très distinguées figure, à côté du Baron Lambert, un certain Henri Simonet : voir plus haut. Et nous retrouvons les libertés démocratiques, contre tous ceux qui luttent pour la défense et l'extension desquelles ces Messieurs de la Trilatérale crient au voleur...

P. E.

C'est peut-être paradoxalement le récit historique, poursuivi par Serge Beelen, de la longue bataille pour la réduction du temps de travail, qui est dans ce numéro du Bulletin de la FAR le document le plus actuel. A l'heure où la perspective mitigée des 38 heures/semaine de De Wulf s'est substituée aux propositions VDB des 36 heures/semaine, à l'heure où la FEB et Fabrimétal multiplient leurs objections à cette revendication-clé, il faut lire ces rappels historiques, qui se rapportent à la période 1921-40. La semaine de 40 heures a été conquise au lendemain de la grande guerre. Dès les premiers temps de l'application de la loi, écrit S.B., les patrons industriels vont s'opposer le plus vigoureusement au monde du travail, et tenter

d'échapper aux effets de la loi. C'est que la réduction de la durée du travail n'entraîne aucune « modération salariale ». Le Comité Central Industriel, ancêtre de la FEB, va déclencher une offensive de grand style pour démanteler cette conquête. Démarches et pressions sur les ministres, sophismes de la presse, rapports des banques : tout concourt à accréditer l'idée que la loi des 8 heures conduit le pays à sa ruine, et qu'il faut la supprimer toutes affaires cessantes. Parmi les arguments de l'époque, on notera que figure en bonne place « la menace de la concurrence étrangère ». Décidément, le patronat n'a guère renouvelé son stock d'arguments. L'analyse de Serge Beelen met en lumière d'autres aspects encore : dès les années vingt, on découvre dans le monde syndical que l'économie belge serait bien plus forte si au lieu de tabler sur les bas salaires, le patronat misait sur le progrès technique, la formation professionnelle, l'organisation de débouchés commerciaux... A méditer !

Autre dossier brûlant : les inégalités régionales que la crise aggrave. Walter Nova mesure, à partir des indices régionaux de production industrielle, la disparité entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Le poids relatif de la Wallonie s'affaiblit dans l'économie du pays et l'exigence de créer cent mille emplois est plus actuelle que jamais. Elle est liée à la réforme institutionnelle ; dans son stade actuel, la régionalisation ne donne aucun pouvoir à la Wallonie pour résoudre ce problème-clé.

Jean-Louis Stalport plaide pour une interprétation progressiste des conventions collectives de travail. Un arrêt récent de la Cour de travail de Bruxelles montre en effet que le principe fondamental de l'indexation des rémunérations peut être remis en cause dès qu'un texte de convention ne le prévoit pas explicitement. On s'aperçoit ainsi, au delà du cas précis des représentants de commerce de l'industrie chimique, combien est précaire cette conquête capitale.

On notera de surcroît au sommaire de ce numéro du Bulletin de la FAR des notes de Stalport et Bodson sur la prépension-licenciement, notes qui illustrent la tendance pa-

tronale à user de son droit de licenciement de manière absolue et arbitraire. Et au chapitre du syndicalisme international, un commentaire intéressant de Jean Auger sur le congrès de la Confédération européenne des syndicats, à Munich en mai 1979. Après avoir rappelé la teneur des résolutions de ce congrès, Auger observe que depuis sa création, la CES a surtout été « un organe de représentation » auprès de la CEE. Il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur sa capacité d'engager des actions, étant donné que l'« Europe syndicale n'est pas encore unitaire ». De fait, de grandes confédérations ouvrières n'y sont point affiliées et l'examen de leurs adhésions a été renvoyé au Comité exécutif de la CES. Jean Auger note

à cet égard que la CES a posé par exemple à la CGT française une condition (se désaffilier de la FSM) qui n'a pas été posée à d'autres candidats-membres. Pour le surplus, la DGB pèse de tout son poids contre l'affiliation de la CGT, des Commissions ouvrières espagnoles, de l'UGT portugaise. Et la DGB entraîne avec elle le veto d'une partie des Scandinaves et les leaders du TUC. Or, demande avec pertinence le Bulletin de la FAR, comment rendre la CES efficace et combative, comment combattre le règne des multinationales, sans lutte de classes ?

R. L.

Bulletin de la FAR - n° 101, juillet-août 1979 - Place St. Paul, 9-11 4000 Liège - 70 F le numéro.



**les
Bons d'épargne
CGER 
ça rapporte!**

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

Un abonnement aux « Cahiers Marxistes »...



...ce n'est pas ça qui ronge un budget

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 500 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 250 F

Etranger : 600 F

Soutien : F.

ADRESSE : 20, avenue de Stalingrad — 1000 Bruxelles

Téléphone : (02)512.90.12

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

60 F